

# LE DEVOIR



## WEEK-END

Subalternes, des femmes sortent de l'ombre

## ZEITGEIST

Gin, paillettes et grandes pépées. La chronique de Josée Blanchette. | **B 10**

## ACTUALITÉS

Chronique d'une extinction annoncée | **A 10**



## SNC-Lavalin joue-t-elle son avenir?

FRANÇOIS DESJARDINS  
LE DEVOIR

Entre la difficulté d'accès au financement international et les occasions d'affaires qui pourraient s'évaporer, notamment dans les contrats publics, les conséquences potentielles d'un procès criminel sont multiples pour SNC-Lavalin, à qui on refuse toujours le recours au programme de réparation qui lui permettrait d'éviter le passage devant les tribunaux.

SNC-Lavalin a préféré jeudi ne pas commenter les informations du *Globe and Mail* selon lesquelles le bureau du premier ministre Justin Trudeau aurait fait pression sur l'ex-ministre de la Justice, Jody Wilson-Raybould, pour mettre les procédures de côté. Mais il ne fait aucun doute que le spectre d'un procès pourrait avoir des impacts profonds sur la compagnie, estiment des experts.

Dans le cas d'une entreprise qui a beaucoup changé depuis l'époque des gestes reprochés, l'affaire est complexe, selon Wendy Berman, qui dirige l'équipe de litige des valeurs mobilières chez Cassels Brock, à Toronto. La tenue des procédures signifie que « les parties prenantes d'aujourd'hui vivent les conséquences du comportement d'autres individus qui dirigeaient la compagnie » auparavant. « On parle d'employés, de fournisseurs, d'investisseurs, de prêteurs, d'actionnaires », a-t-elle indiqué au *Devoir*. Également, un procès pourrait être une source de distraction pour la direction, en plus d'entraîner des coûts importants.

« Une condamnation criminelle éliminerait SNC-Lavalin comme entreprise candidate à des contrats et à des financements auprès d'organismes internationaux comme la Banque mondiale », a estimé Yvan Allaire, président exécutif du conseil de l'Institut sur la gouvernance des organisations privées et publiques. « Aussi, certains pays peuvent avoir dans leurs contrats d'achat d'infrastructures des clauses éliminant toute entreprise reconnue coupable. »

Le plus important actionnaire de SNC-Lavalin est la Caisse de dépôt et placement du Québec, qui détient près de 20 % de la multinationale. Son bloc d'actions a augmenté au cours de l'année 2018, selon ce que *La Presse* a écrit au mois de décembre. Invitée à réagir à l'article du *Globe and Mail*, l'institution a préféré ne pas faire de commentaire.

VOIR PAGE A 3 : AVENIR

TRUDEAU NIE AVOIR USÉ D'INFLUENCE. PAGE A 3

## Des candidats à l'immigration pourraient poursuivre Québec

Le gouvernement fait passer à la trappe les 18 000 dossiers en attente

MARCO BÉLAIR-CIRINO  
CORRESPONDANT PARLEMENTAIRE  
ISABELLE PORTER  
À QUÉBEC  
LE DEVOIR

Le ministre Simon Jolin-Barrette exposera le gouvernement québécois à des poursuites judiciaires s'il élimine les 18 000 demandes d'immigration non traitées, comme le prévoit le projet de loi 9 qu'il a déposé à l'Assemblée nationale jeudi, avertissent des juristes.

« Derrière ces 18 000 dossiers, il y a des milliers de personnes, des individus, des femmes, des enfants, des fa-

milles qui, dans certains cas, ont investi temps et argent pour immigrer au Québec », souligne l'avocat spécialisé en immigration Stéphane Handfield. « Jamais on ne leur a laissé sous-entendre qu'un jour, si les délais s'accumulaient, on leur renverrait leurs demandes. On cause des dommages à ces gens-là. Ça pourrait ouvrir la porte à des poursuites. »

« On évalue les recours », a quant à lui signalé au *Devoir* le président de l'Association québécoise des avocats et avocates en droit de l'immigration (AQAADI), Guillaume Cliche-Rivard. « Pourquoi est-ce qu'on n'accélère pas



Simon Jolin-Barrette

plutôt le traitement des dossiers en attente ? » demande-t-il.

« Dans certains cas, les gens attendent depuis cinq ans », ajoute M<sup>e</sup> Handfield. Quand on lui fait remarquer que ces personnes n'ont peut-être pas les moyens financiers d'intenter des poursuites contre le gouvernement, l'avocat répond qu'une « action collective pourrait peut-être être engagée ».

VOIR PAGE A 4 : IMMIGRATION

LES GRANDS MOYENS.  
L'ÉDITORIAL DE ROBERT DUTRISAC. PAGE A 8

## 69<sup>e</sup> BERLINALE

### « Paix à son cœur. Paix à son esprit. »

Refusant d'accabler davantage Harvey Weinstein, Juliette Binoche n'en croit pas moins que « #MeToo était nécessaire »



Juliette Binoche, présidente de la 69<sup>e</sup> Berlinale, reçoit l'accolade du directeur général du festival, Dieter Kosslick, à l'occasion de la soirée d'ouverture.

JOHN MACDOUGALL AGENCE FRANCE-PRESSE

ODILE TREMBLAY  
À BERLIN  
LE DEVOIR

Comme il se doit, Juliette Binoche, la présidente du jury de cette 69<sup>e</sup> Berlinale, a beaucoup parlé des femmes, plus présentes que jamais dans la course à l'Ours d'or (41 %) et à la programmation générale. La cause de l'heure n'aurait pu trouver ambassadrice plus engagée que cette grande actrice française internationale, tête de file de tant de combats.

La voici devant nous, radieuse. Le lieu lui porte chance, la fonction la stimule. Elle devient une voix de sagesse au fil des ans. L'oscarisée du *Patient anglais* avait d'abord reçu pour ce film de Minghella le prix d'interprétation à la Berlinale de 1997. Binoche entretient donc une histoire d'amour avec ce festival.

« Sept films de la compétition sont réalisés par des femmes cette année, évoque la dame, sans abaisser le niveau de qualité pour autant. Il y a dix ans, les choses étaient différentes. On a ouvert les mentalités, les esprits... Oui, le mouvement #MeToo était nécessaire. »

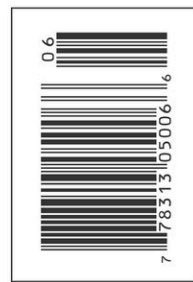
Mais ne comptez pas sur elle pour ajouter à sa précédente charge contre le producteur déchu Harvey Weinstein, cotoyé sur *Chocolat* et *Le patient anglais*. « Je n'ai jamais eu d'ennuis avec lui, mais j'ai constaté qu'il avait des problèmes. Plusieurs voix se sont exprimées. Il a son compte. Laissons la justice suivre son cours. Il fut aussi un très grand producteur. Paix à son cœur! Paix à son esprit! »

À ses côtés siègent la productrice britannique Trudie Styler (*Still Alice*), épouse de Sting, le critique du *Los Angeles Times* Justin Chang, l'actrice allemande de *Toni Erdmann* Sandra Hüller, le directeur des films du MoMA Rajendra Roy, le cinéaste chilien Sébastien Leilo de l'oscarisé *Una mujer fantástica*. L'intéressant jury s'aligne pour des débats passionnés.

VOIR PAGE A 4 : BERLINALE

## INDEX

Monde ..... A6  
Avis légaux. A7 et B8  
Éditorial ..... A8  
Idées ..... A9  
Culture ..... B1  
Grille TV ..... B2  
Économie ..... B6  
Décès ..... B6  
Sports ..... B9  
Mots croisés ..... B9  
Météo ..... B9  
Sudoku ..... B9  
Zeigest ..... B10



## Bruxelles contre l'Europe

CHRISTIAN RIOUX



**F**aut-il y voir un nouvel exemple du déclin de l'Europe ? Mercredi, la commissaire à la Concurrence, Margrethe Vestager, a annoncé qu'elle opposerait son veto à la fusion des entreprises Alstom et Siemens. Selon Bruxelles, la fusion des géants français et allemand du chemin de fer, pourtant souhaitée par les deux pays, enfreint les règles de la concurrence européenne. C'est ainsi que Bruxelles vient d'immoler sur l'autel du sacro-saint marché libre la possibilité de créer un géant européen du chemin de fer, et cela, alors même que le mastodonte chinois CRRC est déjà numéro un mondial.

Pourtant, faites le test. Demandez à n'importe qui de nommer la plus grande réalisation de l'Europe depuis 50 ans et il y a fort à parier que surgira le nom d'Airbus. Mais ce qui était possible dans l'Europe de De Gaulle et de Willy Brandt pour contrer l'américain Boeing ne l'est plus aujourd'hui. Avec pour résultat que l'Europe ne compte pratiquement aucun géant dans des domaines aussi importants que le nucléaire, la téléphonie, l'Internet et le numérique.



De là à conclure qu'en passant du Marché commun à la monnaie unique, le continent a fabriqué son propre déclin, il n'y a qu'un pas. C'est la thèse que défend brillamment le livre de l'économiste Ashoka Mody intitulé *Eurotragedy* (Oxford University Press). Ancien du FMI et de la Banque mondiale, Mody ne flirte ni avec le Rassemblement national, en France, ni avec Syriza, en Grèce. Son livre a d'ailleurs remporté le prestigieux prix du Livre économique de l'année décerné par l'Association des éditeurs américains.

Dans ces 600 pages, l'économiste de Princeton raconte une tragédie qui, depuis vingt ans, mène l'Europe de déboires en déboires. Selon lui, non seulement la monnaie unique fut une erreur magistrale, mais depuis, l'Europe s'est enfermée dans une véritable « bulle cognitive » qui ne fait qu'aggraver son erreur et la rend sourde à ce que disent les peuples et la réalité économique.

Les esprits les plus éclairés avaient pourtant tiré la sonnette d'alarme. Trente ans avant la crise grecque, Nicholas Kaldor, de l'Université de Cambridge, avait mis en garde les Européens contre un projet qui, en obligeant les pays les plus riches à soutenir les plus pauvres, diviserait profondément les vieilles nations européennes. Car il a toujours été clair que jamais l'Allemagne n'accepterait la moindre forme de péréquation, une condition pourtant indissociable de toute union monétaire.

Bien avant la monnaie unique, le « serpent monétaire européen » et le Mécanisme européen des taux de change avaient montré l'impossibilité d'imposer une discipline monétaire commune à des pays aussi différents, explique Mody. Mais l'idéologie ne s'embarasse ni du réel ni des peuples et de leur histoire. Les résultats ne se feront pas attendre. Sitôt les taux de change devenus fixes, la France verra ses excédents commerciaux fondre au soleil. Avec le recul, on voit que Paris a été pris à son propre jeu, dit Mody, lui qui croyait harnacher ainsi l'étalon allemand. Non seulement l'économie allemande a-t-elle continué à dominer l'Europe, mais l'euro permet aujourd'hui à Berlin de dicter ses réformes économiques à la France.

Parodiant Aristote, l'économiste se demande comment « des hommes et des femmes éminemment bons et justes » ont pu déclencher une telle tragédie « non par vice et dépravation », mais par « erreur et faiblesse ». Selon lui, l'euro fut d'abord et avant tout un choix idéologique défiant toutes les lois de l'économie et de la géopolitique. Dans un monde de taux flottants, les pays européens se privaient de cette souveraineté monétaire qui agit comme un « pare-chocs ». Les dévaluations permettent aux plus faibles de reprendre leur souffle, contrairement à ce que croyaient Pompidou et Giscard d'Estaing, qui y voyaient un objet de honte.



En entrevue sur le site *Atlantico*, l'économiste note que les électeurs qui avaient voté en France contre le traité de Maastricht (1992) ressemblent étrangement à ces gilets jaunes qui ont récemment occupé les ronds-points. C'est de cette époque que date, dit-il, le début de la rébellion d'une partie de la population contre l'Europe. « Au lieu d'entendre la voix du peuple et de colmater la fracture, les responsables européens ont décidé de l'ignorer. »

Ashoka Mody n'est pas antieuropéen. Au contraire, il rêve même d'une « nouvelle république des lettres » fondée sur la diversité des peuples européens. Selon lui, l'idéologie du « toujours plus d'Europe » est en train de déconstruire l'extraordinaire réussite économique qui avait caractérisé le Marché commun. Le refus de fusionner Alstom et Siemens en fournit aujourd'hui la preuve par l'absurde. Même le « couple franco-allemand » s'en trouve ébranlé.

Soit Bruxelles accepte de redonner leur souveraineté aux États membres, dit l'économiste, soit l'euro continuera à agir comme « une force de décélération économique ». Dans ce cas, l'optimisme n'est guère de mise. Chaque nouvelle crise « surviendra dans un contexte de vulnérabilité financière et économique encore plus grand ». Or, la prochaine pourrait bien « déchirer durablement le délicat tissu européen ».

**Demandez à n'importe qui de nommer la plus grande réalisation de l'Europe depuis 50 ans et il y a fort à parier que surgira le nom d'Airbus. Mais ce qui était possible dans l'Europe de De Gaulle et de Willy Brandt pour contrer l'Américain Boeing ne l'est plus aujourd'hui.**

## Le Canada a-t-il mis ses diplomates en danger à Cuba ?

Une victime du « syndrome de La Havane » raconte son calvaire

MARIE VASTEL  
CORRESPONDANTE PARLEMENTAIRE  
À OTTAWA  
LE DEVOIR

C'est parce qu'elle s'est sentie abandonnée par son propre gouvernement qu'une ex-diplomate à Cuba s'est tournée vers les tribunaux, avec ses collègues, pour obtenir réparation. Car pendant plus d'un an, le gouvernement canadien a ignoré ses appels à l'aide, compliqué sa quête de soins médicaux et minimisé la gravité des maux dont elle souffre encore, déplore l'une des victimes du « syndrome de La Havane » au *Devoir*.

Cinq diplomates canadiens ont déposé une poursuite en Cour fédérale mercredi pour réclamer plus de 28 millions au fédéral, pour eux et leurs proches. Au total, quatorze personnes réclament réparation : cinq agents des affaires étrangères, deux de leurs conjoints et huit enfants.

Leur requête judiciaire reproche au gouvernement de les avoir sciemment mis en danger, en les laissant à La Havane malgré leurs problèmes de santé, en leur cachant les risques encourus, et en tardant à les faire soigner.

« Il y a eu d'énormes délais entre le moment où le gouvernement a eu assez d'informations pour agir et le moment où il a réellement mis en place les évaluations d'experts capables de détecter, d'analyser et de soigner ces problèmes », déplore l'une des victimes du « syndrome de La Havane », qui s'est

confiée au *Devoir* en réclamant de conserver l'anonymat puisqu'elle travaille toujours pour le gouvernement.

« Ce délai a un coût sur tout ce que nous avons vécu pendant cette année-là, à nous battre pour avoir des réponses parce que le gouvernement a minimisé cette problématique et nous a coupés de toute information de valeur pour prendre des décisions éclairées par rapport au risque », regrette cette source.

Les quatorze plaignants souffrent encore de divers symptômes, qui s'apparentent à ceux d'une commotion cérébrale. Le mal mystérieux qui les a frappés à Cuba — et dont la source demeure inexpliquée — a en outre laissé des lésions cérébrales semblables à celles d'un traumatisme crânien.

Lors de leur affection, adultes et enfants se sont mis à souffrir de maux de tête, de nausées, d'étourdissements, de problèmes de vision, ou de saignements de nez si abondants qu'on aurait dit qu'un meurtre avait eu lieu dans la maison, relate notre ex-diplomate.

De retour au Canada, ces symptômes ont perduré. Au point où certaines personnes peinent à travailler ou à effectuer des tâches du quotidien. Certains des enfants ont du mal à poursuivre leur scolarité, souffrant de problèmes de concentration ou d'hypersensibilité au bruit.

« Le Canada a très mal géré la crise grandissante », argue la requête judiciaire. « Même s'il connaissait très tôt les risques du syndrome de La Havane, le

Canada a continué de mettre ses diplomates et leurs familles en danger », allègue le document, accusant le fédéral d'avoir « minimisé ou nié les risques » et « fait passer les intérêts de puissances étrangères avant ceux de ses propres diplomates et de leurs familles ».

Notre source est d'avis que le gouvernement « ne prenait pas le problème au sérieux [...] n'ayant pas d'explication politique au fait que des Canadiens soient visés, ou que des enfants soient visés ».

Justin Trudeau a assuré jeudi que son gouvernement avait pris la situation au sérieux dès le départ. « Nous travaillons avec les autorités locales et avec la GRC pour déterminer exactement la source de ces perturbations », a fait valoir le premier ministre. La poursuite parle d'« armes soniques ou acoustiques ».

Notre source relate cependant que le gouvernement a tardé à les diriger vers des spécialistes — un an après que les Américains ont eu droit aux mêmes soins et quinze mois après que les premiers Canadiens ont ressenti des symptômes. L'une des familles a fini par se rendre par ses propres moyens en Pennsylvanie, pour consulter les médecins qui soignent les diplomates américains qui souffrent des mêmes maux.

Les plaignants avaient envoyé une mise en demeure à la ministre des Affaires étrangères Chrystia Freeland, afin de réclamer la négociation d'une compensation. Sans nouvelles, une semaine plus tard, ils ont intenté leur poursuite.

## Le tueur de la mosquée de Québec connaîtra son sort vendredi

AMÉLI PINEDA  
LE DEVOIR

Pratiquement deux ans jour pour jour après un attentat qui a marqué la province, c'est à 9h30 vendredi que le tueur de la mosquée de Québec connaîtra sa peine pour avoir enlevé la vie de six fidèles et en avoir blessé six autres. Une décision attendue non seulement par les proches des victimes, mais aussi par de nombreux avocats qui estiment que le dossier est loin d'être réglé.

« C'est une journée très attendue, mais qui sera difficile parce que les blessures ne sont pas cicatrisées. Il y a à peine quelques jours, nous nous souvenions que ça fait deux ans que nos vies ont basculé », confie Boufeldja Benabdallah, président du Centre culturel islamique de Québec. Il confie qu'encore aujourd'hui, il est difficile pour sa communauté d'accepter qu'aux yeux de la loi, cet attentat n'est pas considéré comme un geste terroriste.

Le soir du 29 janvier 2017, Alexandre Bissonnette s'est présenté armé à la grande mosquée de Québec, vers 19h 50, après la dernière des cinq prières quotidiennes musulmanes. L'homme de 27 ans a ouvert le feu sur une dizaine de fidèles, tuant six personnes et en blessant d'autres.

« Cette soirée-là, on a vécu la terreur. Si son arme ne s'était pas enrayée, c'est sans doute 45 personnes qui auraient été tuées. Il est venu avec les munitions pour faire un carnage ; pour nous, ç'a



CAPTURE D'ÉCRAN

# 150

**C'est le nombre d'années de prison dont pourrait écoper Alexandre Bissonnette pour avoir tué de sang froid, en janvier 2017, six membres de la communauté musulmane qui étaient alors à la mosquée de Québec. Six autres personnes avaient aussi été blessées par le meurtrier.**

été un geste terroriste, mais ça ne l'est pas pour la loi », se désole-t-il.

M. Benabdallah ne souhaite pas se prononcer sur les attentes des proches des victimes quant à la durée de la peine. « Nous faisons confiance au juge », se limite-t-il à dire.

Ce que l'on sait déjà, c'est qu'Alexandre Bissonnette, qui a plaidé coupable aux accusations en mars 2018, écope de la prison à vie. La décision du juge François Huot portera sur le nombre d'années à purger avant d'être admissible à une libération conditionnelle.

« C'est un jugement qui sera très fort et on peut penser que l'une ou l'autre des deux parties va sans doute vouloir exercer son droit d'appel », estime l'avocat criminaliste Jean-Claude Hébert.

Depuis 2011, le Code criminel permet aux juges qui le souhaitent de prendre en compte chaque condamnation pour meurtre dans leurs sentences. À

l'époque, on avait ajouté cette disposition pour châtier davantage les auteurs de meurtres multiples. Dans ce contexte, Alexandre Bissonnette pourrait écoper de la peine la plus sévère de l'histoire judiciaire du Canada, soit 25 ans pour chacun des meurtres commis, pour un total de 150 ans. Jusqu'aujourd'hui, la peine la plus sévère a été de 75 ans sans possibilité de libération pour Justin Bourque. En 2015, l'homme avait abattu trois policiers à Moncton.

C'est ce qui explique que plusieurs criminalistes suivront de près la décision du juge Huot. « C'est certain que ça pourrait être une décision historique », souligne M<sup>e</sup> Mía Manocchio, présidente de l'Association québécoise des avocats et des avocates de la défense (AQAAD). « Nous sommes tous très conscients de la peine qui a été causée à toute une communauté, mais comme avocats de la défense, nous ne sommes pas favorables aux peines cumulatives, parce qu'elles écartent complètement la réhabilitation », explique M<sup>e</sup> Manocchio.

Jean-Claude Hébert n'hésite pas à comparer les peines cumulatives à une condamnation à mort. « C'est certain qu'il faudra avoir une réflexion sur le droit à la réhabilitation, parce que ce que fait une peine cumulative, c'est comme annoncer un long cancer à un malade en lui disant qu'il aura raison de lui [...] Alexandre Bissonnette, comment peut-on affirmer aujourd'hui qu'il n'y a rien à faire avec ce bonhomme-là pour le reste de sa vie ? » demande le criminaliste.



Le premier ministre Justin Trudeau était en tournée dans la banlieue de Toronto, jeudi, quand il a été appelé à commenter les révélations du quotidien *Globe and Mail*.

NATHAN DENETTE LA PRESSE CANADIENNE

# Trudeau nie avoir tenté d'influencer le cours de la justice

Le premier ministre aurait voulu que SNC-Lavalin profite d'un « accord de poursuite suspendue »

MARIE VASTEL  
CORRESPONDANTE PARLEMENTAIRE  
À OTTAWA  
LE DEVOIR

Justin Trudeau nie catégoriquement être intervenu pour convaincre son ancienne ministre de la Justice d'aider SNC-Lavalin, qui est accusée de fraude et de corruption. Mais malgré les démentis répétés du premier ministre et de ses troupes, l'opposition n'en croit pas un mot.

« Les allégations dans l'article du *Globe and Mail* ce matin sont fausses », a martelé Justin Trudeau jeudi matin, quelques heures après que la manchette du quotidien torontois a secoué la bulle politique fédérale. « Ni moi ni mon bureau n'avons demandé au procureur général actuel ou antérieur de prendre quelque décision que ce soit dans cet enjeu », a-t-il déclaré en point de presse en banlieue de Toronto.

Invité à préciser si son bureau avait tenté d'exercer une quelconque influence sur sa ministre — et non pas uniquement ordonné d'intervenir, comme M. Trudeau l'avait stipulé dans sa réponse —, le premier ministre s'est contenté de répéter mot pour mot sa première réplique.

L'opposition a repris la balle au bond aux Communes et demandé au gouvernement libéral à maintes reprises si le cas de SNC-Lavalin avait été discuté de façon plus générale, sans qu'une consigne officielle ait été décrétée.

« Est-ce que quiconque au bureau du premier ministre, à quelque moment que ce soit, a communiqué avec quiconque au bureau de l'ancienne procureure générale au sujet de la poursuite criminelle contre SNC-Lavalin? Oui ou non? » a demandé le chef conservateur Andrew Scheer. « Je n'ai pas assisté à ces conversations », a répondu le nouveau ministre de la Justice, David Lametti, en répétant à son tour que « les allégations sont fausses ». Il a en outre martelé n'avoir « ni subi des pressions ni reçu des directives de la part du premier ministre ou de son cabinet en ce qui a trait à la prise de décision dans ce dossier ou tout autre ». Sa prédécesseure, Jody Wilson-Raybould, quant à elle, est restée assise aux Communes et n'a pas répondu aux questions de l'opposition.

## Ingérance?

Le *Globe and Mail* écrivait jeudi que le bureau du premier ministre aurait fait pression pour que Jody Wilson-Raybould intervienne dans la poursuite qui pèse contre SNC-Lavalin. La firme d'ingénierie de Montréal a été accusée en 2015 de fraude et de corruption en Libye.

Selon le quotidien torontois, l'entourage de M. Trudeau aurait insisté auprès de sa ministre pour qu'elle tente de convaincre le Service des poursuites pénales du Canada de conclure un « accord de poursuite suspendue » (APS) avec SNC-Lavalin. Ces ententes

## Qu'est-ce qu'un accord de poursuite suspendue?

Le projet de loi fédéral jetant les bases du régime des accords de réparation a reçu la sanction royale le 21 juin, et est entré en vigueur 90 jours plus tard. Ces accords de poursuite suspendue (APS), adoptés auparavant aux États-Unis et au Royaume-Uni, s'appliquent uniquement aux crimes économiques, comme la fraude et la corruption. Ils ont pour objectif d'atténuer les conséquences non intentionnelles associées à une condamnation pénale pour les employés, les clients, les retraités, les fournisseurs et les investisseurs sans responsabilité dans les crimes reprochés », peut-on lire dans la documentation du ministre de la Justice. Une condamnation exclut le contrevenant du processus d'attribution de contrats d'organismes publics pendant dix ans, cinq ans au Québec.

Selon les modalités des APS, l'entreprise accepte la responsabilité de ses méfaits et s'engage à y mettre fin, verse une pénalité financière, renonce à tout avantage tiré de ses méfaits, met en place des mesures de conformité et accorde réparation aux victimes. Si les modalités ne sont pas respectées, un juge peut résilier l'accord et rétablir les accusations.

« Les modifications au Code criminel permettant les accords de réparation sont entrées en vigueur le 19 septembre 2018. En ce qui concerne les dossiers du SPPC, jusqu'à présent aucune entreprise n'a bénéficié de ce type d'accord », a précisé Nathalie Houle, conseillère en relations avec les médias au Service des poursuites pénales du Canada.

Gérard Bérubé

permettent de suspendre les poursuites pénales contre des sociétés, en échange de quoi celles-ci reconnaissent les faits qui leur sont reprochés, paient une pénalité financière et coopèrent avec les autorités.

Les procureurs fédéraux avaient rejeté une telle demande de la compagnie l'automne dernier, ce que SNC-Lavalin avait dénoncé en décembre. La ministre Wilson-Raybould aurait refusé la demande du bureau du premier ministre d'intervenir. Elle a été mutée au ministère des Anciens Combattants à la mi-janvier, et remplacée par le Montréalais David Lametti.

Le bureau de la ministre Wilson-Raybould a refusé de commenter la nouvelle jeudi. Idem chez SNC-Lavalin.

Dans une lettre publiée à la suite du remaniement ministériel, Jody Wilson-Raybould avait défendu son bilan à la Justice et argué qu'il était fondamental pour la démocratie « que notre système de justice ne soit pas perçu comme étant soumis à une ingérence politique ». « Il a donc toujours été clair pour moi que le procureur général du Canada doit être non partisan, plus transparent quant aux principes qui régissent la prise de décision et, en ce sens, toujours être prêt à parler vrai aux personnes en position de pouvoir. »

Les partis d'opposition ont accusé les libéraux de mentir en niant les allégations. La preuve, ont-ils argué, c'est que Justin Trudeau a répété sans relâche la même phrase, « qui semble clairement avoir été rédigée par des avocats », selon Andrew Scheer.

Le néodémocrate Alexandre Boulerice a accusé les libéraux de « défendre des capitalistes véreux, croisseurs puis corrompus ». Le bloquiste Rhéal Fortin estime que la lettre de la ministre en janvier démontre que le *Globe and Mail* dit vrai. « Si c'est ça qui est arrivé, ça n'a aucun maudit bon sens. C'est intolérable. » Tous réclament des explications.

Avec Hélène Buzzetti

## Protéger les victimes

### AVENIR

SUITE DE LA PAGE A 1

Mais les procédures font déjà mal, a indiqué SNC-Lavalin au mois de décembre, quand le premier ministre François Legault évoquait l'importance des sièges sociaux. « Les poursuites judiciaires en cours continuent d'accabler l'entreprise », avait alors écrit SNC-Lavalin dans une déclaration publique. Le personnel de l'entreprise est passé de 20 000 à 8500 depuis l'année 2013. « Nos activités canadiennes ont diminué. Le constat est clair : en refusant à l'entreprise et à ses employés innocents l'occasion de participer au processus de négociation d'un accord de réparation, tel que promulgué par le Parlement canadien cette année, l'intérêt public n'est pas servi. »

« Faute d'une entente, la situation de l'entreprise et sa pérennité seraient assurément mises en cause », affirme Ivan Tchotourian, professeur en droit des sociétés à l'Université Laval. « Le conseil d'administration de SNC-Lavalin a-t-il réfléchi à la stratégie à mettre en œuvre dans les temps à venir. Les conséquences d'une condamnation judiciaire, si elle a lieu, sont lourdes. Ceci explique la volonté de conclure une entente pour pouvoir bénéficier de contrats publics. »

Les accusations de corruption et de fraude qui pèsent sur la multinationale remontent à il y a quatre ans. La Gendarmerie royale du Canada a allégué en février 2015 que SNC-Lavalin et deux de ses entités auraient versé des dizaines de millions pour promouvoir leurs activités en Libye. La période visée s'étirait de 2001 à 2011. La compagnie était en 2015 bien avan-

cée dans le ménage de ses activités internes découlant des irrégularités découvertes sous le règne de Pierre Duhaime, son ancien président. Celui-ci a été arrêté en 2012 relativement au scandale du contrat de construction du Centre universitaire de santé McGill (CUSM). Par la suite, la compagnie a resserré considérablement ses mesures en matière d'éthique et de bonne conduite. Par exemple, l'entreprise avait pris soin de recruter l'ancien chef de la conformité de Siemens, Andreas Pohlmann, pour occuper le même poste chez SNC. M. Pohlmann arrivait alors avec une réputation en or : celui qui avait fait le ménage au sein de la société allemande.

Dans le cas où une entreprise a fait un ménage et que le conseil d'administration n'était pas dans le coup, estime M. Allaire, le programme de réparation mis sur pied par Ottawa en septembre 2018 comporte un « coût assez élevé », mais ça permet à l'entreprise de « survivre en s'assurant que des circonstances comme celles-là ne se reproduisent pas ».

**Faute d'une entente, la situation de l'entreprise et sa pérennité seraient assurément mises en cause**

IVAN TCHOTOURIAN



Quand Ottawa a présenté le programme des « accords et arrêtés de réparation pour remédier au crime d'entreprise », en septembre dernier, il a précisé qu'une entente « volontaire » entre la société et les procureurs devait être approuvée par un juge. Celui-ci aurait alors à se pencher sur l'intérêt public de l'affaire et sur des modalités « justes, raisonnables et proportionnées ».

### Un bon programme

« Ce programme-là est bien avisé », dit Yvan Allaire, car la condamnation d'une entreprise a des conséquences pour des gens qui ne sont pas impliqués. « Puisqu'on ne peut la mettre en prison [l'entreprise], elle devient bannie, ou en tout cas elle n'a plus accès à un certain nombre d'organismes internationaux de financement, et probablement à certains acheteurs aussi. C'est très dommageable pour des gens qui sont relativement innocents », a dit Yvan Allaire.

À la Bourse de Toronto, l'action de SNC a reculé jeudi de 1,7 % à 36,91 \$.

EN BREF

**L'homme qui avait apostrophé Trudeau ne fait plus face à la justice**

Les accusations d'entrave à un agent de la paix contre l'homme qui avait apostrophé le premier ministre Justin Trudeau lors d'une fête de la Saint-Jean-Baptiste à Montréal ont été retirées jeudi. Matthieu Brien avait interpellé M. Trudeau lors de la fête nationale au parc Jarry le 23 juin 2018. Son altercation avec le premier ministre avait fait le tour des réseaux sociaux. Il avait ensuite été arrêté par des policiers à vélo, puis détenu. M. Brien devra respecter une condition et ne pas communiquer avec M. Trudeau, sauf pour des motifs politiques. L'homme entend d'ailleurs débattre prochainement avec M. Trudeau puisqu'il veut porter les couleurs du Bloc québécois et se présenter contre le premier ministre dans la circonscription de Papineau.

Le Devoir



13,6%

C'est la proportion de consommateurs de cannabis au Québec, et ce, au lendemain de la légalisation de cette substance psychotrope le 17 octobre dernier. Il s'agit du taux le plus faible au Canada, indiquent les dernières données de l'Enquête nationale sur le cannabis de Statistique Canada dévoilées jeudi. D'un océan à l'autre, la fin de 95 ans de prohibition n'a pas fait ex-

ploser la consommation. 15,4 % des Canadiens âgés de 15 ans et plus disent en avoir consommé dans les trois derniers mois de 2018, soit autant qu'avant la légalisation. À ce jour, plus de la moitié de la population affirme n'avoir jamais touché à cette drogue. Que le cannabis soit légal ou pas, ces non-consommateurs disent, dans une proportion massive de 98 %, qu'ils ont la ferme intention de s'en tenir éloignés. Dans l'ensemble, les hommes (19 %) sont plus attirés par le cannabis que les femmes (11 %).

Le Devoir

**Ottawa modifie les mesures de protection des baleines noires**

Le gouvernement fédéral imposera de nouveau des mesures de protection des baleines noires dans le golfe du Saint-Laurent cette année, tout en ajustant le tir de façon à faciliter la pratique de la pêche, notamment celle du homard. Pêches et Océans a ainsi annoncé jeudi avoir réduit de 63 % la zone de fermeture complète des pêches avec engins statiques, un secteur qui se situe au sud-est de la Gaspésie. Les navires commerciaux de plus de 20 mètres qui entrent dans la portion québécoise du golfe du Saint-Laurent devront par ailleurs respecter de nouveau une limite de vitesse. Ils pourront toutefois utiliser des corridors où la vitesse normale sera permise, à moins que des baleines noires y soient observées.

Le Devoir

## Espoir et fraternité

**BERLINALE**

SUITE DE LA PAGE A 1

« Le privé est politique », assure le slogan de cette édition. Binoche rappelle à quel point les frasques des dirigeants atteignent tout un chacun : « Le monde est égoïste. Beaucoup de pays ferment leurs frontières et négligent les changements climatiques. Nous avons une responsabilité face aux générations futures. Les gouvernements n'ont pas cette approche responsable. »

Accepter ou refuser un rôle demeure pour Binoche une affaire de flair. « Même le corps te dit si tu dois y participer ou pas. J'avais été approchée par Jane Campion pour jouer dans *La leçon de piano*, sans avoir pu le faire, mais Holly Hunter était meilleure que je ne l'aurais été. Prenez *Toni Erdmann* de Maren Ade. Sandra Hüller est le film. Des connivences naturelles existent avec un personnage. »

La présence d'une production Netflix en compétition, *Elisa y Marcela* de l'Espagnole Isabel Coixet, divise ici comme ailleurs ses semblables. Binoche joue d'ambivalence : « D'un côté, cette plateforme fragilise le cinéma indépendant et on peut remettre en question sa place dans les festivals. De l'autre, il s'agit d'une nouvelle manière de produire des films. »

Le cinéaste Sébastien Leilo renchérit : « Le cinéma s'adapte aux mutations depuis longtemps, mais on est à une croisée des chemins. La pénétration d'un film peut-elle se faire sans les salles ? Je suis un grand défenseur de l'expérience collective dans un cinéma. » Et c'est reparti...

•••••

Le démarrage de la Berlinale se mariait à l'esprit de son édition. Le film

d'ouverture, *The Kindness of Strangers* de la Danoise Lone Scherfig, est féminin, engagé, collé aux valeurs de solidarité.

Dans ce conte moderne, le méchant loup est le mari de l'héroïne, un père violent, avec *happy end* au bout. Place au parcours d'une jeune femme (excellente Zoé Kazan) qui fuit l'époux prédateur à New York avec ses deux enfants, sans domicile, rescapée par des inconnus, dont l'employé d'un restaurant russe (Tahar Rahim). Ce film, en partie tourné à Toronto, est une coproduction canadienne.

Lone Scherfig avait remporté ici l'Ours d'argent en 2001 pour son délicieux *Italien pour débutants*, qui l'avait lancée sur la planète cinéma.

Le scénario de son dernier film est ficelé dans la même veine, sur destins croisés d'éclipsés de la vie, mais en moins fin, avec des invraisemblances et des cordes plus apparentes, mêlant la dureté aux bons sentiments sur des violons fort présents.

Les personnages secondaires apparaissent plus ou moins bien dessinés. Surnagent surtout Caleb Landry Jones, tonique en gaffeur impénitent, et Bill Nighy, formidable en propriétaire de resto mélancolique.

New York y est filmé avec une caméra de lyrisme : une Grosse Pomme de la zone, mais esthétisée, où la misère des sans-abri côtoie la richesse des nantis. *The Kindness of Strangers* demeure avant tout une œuvre d'humanité et d'entraide qui touche en nos temps troublés.

« J'avais le sentiment d'être obligée de faire un film d'urgence et je l'ai tourné à New York, qui est une capitale pour tous, nous a raconté Lone Scherfig. Quand le monde devient de plus en plus dur, j'aime laisser le spectateur avec un sentiment d'espoir et de fraternité. »



Le D<sup>r</sup> Michel Parisien, derrière Michel Cadotte, a expliqué au jury que l'accusé, qui a été l'aidant naturel de son épouse pendant près de dix ans, était bouleversé devant l'état de sa femme.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

**III JUSTICE**

## L'état d'esprit de Michel Cadotte était perturbé, affirme un expert

AMÉLI PINEDA  
LE DEVOIR

L'état d'esprit de Michel Cadotte était perturbé lorsque ce dernier a mis fin aux jours de sa femme atteinte d'alzheimer, a affirmé jeudi un deuxième expert appelé par la défense.

« Au moment de passer à l'acte, M. Cadotte était investi d'une conjointe qui avait changé sa vie », a souligné le D<sup>r</sup> Michel Parisien, dans un rapport présenté au procès de l'homme accusé du meurtre non prémédité de Jocelyne Lizotte.

Le psychologue expert a expliqué au jury que M. Cadotte, qui a été l'aidant naturel de son épouse pendant près de dix ans, était bouleversé devant l'état de sa femme. « Il était pris [entre sa volonté] de protéger sa conjointe contre toute baisse de soin et se soumettre aux demandes explicites [de sa] conjointe de la soustraire à tout traitement et de bénéficier de l'aide médicale à mourir lorsqu'elle deviendrait inapte à vivre », a indiqué le D<sup>r</sup> Parisien.

Il a également souligné que l'état de détresse était présent depuis déjà quelques années, rappelant que l'accusé, qui a plaidé non coupable, a reçu un diagnostic de dépression majeure et

d'anxiété en 2013. « Au moment des événements, on peut donc conclure que l'état d'esprit de M. Cadotte est devenu perturbé », a notamment écrit dans son rapport le D<sup>r</sup> Parisien.

Plus tôt cette semaine, un psychiatre expert est aussi venu expliquer au jury que le jugement de M. Cadotte était altéré par la sévère dépression dont il souffrait au moment où il a étouffé sa conjointe avec un oreiller. Il a indiqué qu'une personne dépressive peut être fonctionnelle et en contrôle. C'était d'ailleurs le cas de l'accusé.

Le jour du drame, M. Cadotte a dit que c'est après avoir mis sa femme au lit et tenté de placer l'oreiller qui a glissé à trois reprises qu'il a décidé de mettre fin aux jours de son épouse des 19 dernières années.

Lors de son témoignage, M. Cadotte a d'ailleurs admis qu'il était conscient que « son geste était mal », mais qu'il avait voulu soulager les souffrances de sa femme.

Le D<sup>r</sup> Parisien était le dernier témoin appelé à la barre par la défense. Le procès se poursuivra lundi au palais de justice de Montréal avec le témoignage d'un autre psychiatre, le D<sup>r</sup> Gilles Chamberland, appelé cette fois par la Couronne.



La cinéaste danoise Lone Scherfig, accompagnée de l'actrice Zoé Kazan, a présenté jeudi à Berlin son plus récent film, *The Kindness of Strangers*.

JOHN MACDOUGALL AGENCE FRANCE-PRESSE

**DOSSIER DU SAMEDI**

## Iran, l'étincelle de l'islam politique

Il y a 40 ans, la révolution iranienne semait les germes d'un islam politique qui secoue encore aujourd'hui plusieurs points chauds du globe, entre radicalisation et djihadisme. Retour sur les rapports tendus de cette théocratie avec le Canada et le reste du monde.

**À LIRE DEMAIN**

**TEXTES**  
GUY TAILLEFER  
MARIE VASTEL  
ISABELLE PARÉ

**LEDEVOIR**

STR/AFP

## III SANTÉ

# Le milliard « de trop » a fondu

L'écart salarial se resserre entre médecins spécialistes québécois et ontariens

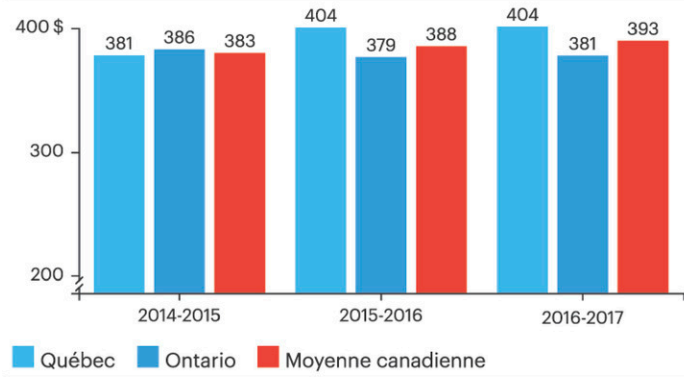
ANNABELLE CAILLOU  
LE DEVOIR

L'écart salarial entre les médecins spécialistes québécois et ceux de l'Ontario a diminué, révèle une étude publiée jeudi. Des données qui n'aideront pas Québec à justifier le milliard de dollars « de trop » qu'il compte récupérer du salaire des spécialistes, estime leur fédération.

« On partait avec la prémisse que les médecins spécialistes sont trop payés et trop paresseux, mais [cette étude] vient confirmer notre réelle position », estime la présidente de la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ), Diane Francœur.

Dans son rapport *Les médecins au Canada 2017*, l'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS) montre que les médecins spécialistes du Québec ont touché en moyenne 384 000 \$ pour l'année 2016-2017, soit 23 778 \$ de plus que leurs homologues ontariens. L'année précédente, cet écart était de 36 380 \$.

## Paiement clinique brut par médecin spécialiste en milliers de dollars



Données Base des données nationale sur les médecins | Infographie Le Devoir

En campagne électorale, la Coalition avenir Québec s'était appuyée sur ce dernier chiffre pour comparer les provinces voisines et ainsi justifier le salaire « trop élevé » des médecins spécialistes québécois.

François Legault avait promis de récupérer un milliard en rouvrant l'en-

tente conclue entre l'ancien gouvernement libéral et la FMSQ au printemps 2018. Mais avant de s'asseoir à la table des négociations, les deux partis ont mandaté l'ICIS de réaliser une étude comparative pancanadienne sur la rémunération médicale. Les conclusions sont attendues d'ici septembre.

Pour la D<sup>re</sup> Francœur, l'étude finale encore en cours sera « plus raffinée » et donnera « l'heure juste ». Le rapport publié jeudi — plus complet que les précédents — est tout de même révélateur et laisse penser que Québec « manquera d'arguments » pour négocier.

De son côté, le gouvernement Legault campe sur ses positions.

« L'étude de [jeudi] indique que les médecins spécialistes du Québec gagnent toujours en moyenne plus de 20 % de plus que leurs homologues ontariens (en tenant compte du coût de la vie), ce qui représente en dollars environ 1 milliard d'écart », soutient Myriam Marotte, attachée presse du président du Conseil du trésor, Christian Dubé. Elle concède toutefois que « la

façon de capter les données n'est pas optimale », d'où la nécessité d'attendre les résultats définitifs de l'étude commandée à l'ICIS.

### Comparaison incomplète

Aux yeux des experts consultés par *Le Devoir*, des informations manquent pour établir une réelle comparaison entre les provinces canadiennes.

« Il faut tenir compte du coût de la vie très différent, mais aussi de l'organisation de la pratique en comparant les salaires nets plutôt que bruts », estime Roxane Borgès Da Silva, professeure à l'École de santé publique de l'Université de Montréal.

Elle croit de plus que le Québec ne devrait pas uniquement se comparer à l'Ontario, comme le font les gouvernements successifs depuis des dizaines d'années. « Pourquoi ne pas se comparer avec des pays de l'OCDE ou du Commonwealth ? »

Damien Contandriopoulos, professeur à l'École de sciences infirmières de l'Université de Victoria, croit même que la comparaison n'a pas lieu d'être.

« Arrêtons cette psychose au Québec de vouloir s'aligner avec l'Ontario », lance-t-il, expliquant que cette « obsession » est partie d'une idée fautive selon laquelle les médecins québécois partaient pour l'Ontario pour être mieux payés. « On a plutôt besoin d'une réflexion collective sur ce qu'on estime être une rémunération juste des médecins, et raisonnable pour la société », avance-t-il.

## « Un projet de loi très inhumain », dit Anglade

### IMMIGRATION

SUITE DE LA PAGE A 1

L'avocat Stéphane Handfield fait d'ailleurs remarquer que le gouvernement Harper avait été poursuivi pour les mêmes raisons en 2012 quand il a annoncé l'élimination de 280 000 dossiers en attente. Un groupe d'avocats avait porté la cause devant la Cour fédérale au nom de 1500 aspirants immigrants, mais la Cour avait finalement donné raison au gouvernement fédéral.

Jeudi, M. Jolin-Barrette a fait savoir qu'il comptait rembourser tous ceux qui ont fait une demande dans le cadre du Programme régulier des travailleurs qualifiés avant le 2 août 2018 et pour laquelle ils n'ont pas obtenu de réponse du ministère de l'Immigration.

L'opération de remboursement pourrait coûter environ 19 millions de dollars à l'État québécois, puisque chacun des candidats a déboursé quelque 1000 \$ pour préparer et déposer un dossier au ministère.

M. Jolin-Barrette a souligné que cette « mesure forte » est « la seule capable de dénouer une impasse qu'on ne doit plus accepter ».

Pourtant, le premier ministre François Legault avait assuré à la presse, il y a moins de dix jours, que les 18 000 demandes qui s'empilent sur les bureaux des fonctionnaires du ministère de l'Immigration seraient traitées. « Ces 18 000 dossiers-là vont devoir être traités avec les anciennes règles. Après, on va mettre en place nos mesures », avait-il affirmé le 29 janvier dernier.

Les partis d'opposition à l'Assemblée nationale ont tour à tour dénoncé jeudi la décision du gouvernement caquiste de faire table rase des 18 000 dossiers non traités, qui concernaient environ 50 000 personnes (chaque dossier représente une famille).

« On trouve ça vraiment dommage que ce soit rejeté comme ça, du revers de la main », a dit la députée péquiste Catherine Fournier. La réputation du Québec sur la scène internationale en pâtit, est persuadée l'élue libérale Dominique Anglade. « C'est un projet de loi d'abord très inhumain », a-t-elle lâché.

Le député solidaire Andrés Fontecilla redoute de voir des personnes établies au Québec ayant formulé certaines des 18 000 demandes se faire montrer la porte. « Elles se retrouvent devant le néant. [Elles se disent :] "Est-ce que mon dossier va être effacé ? On va me renvoyer mes 1000 \$, et puis voilà, prends les billets d'avion et retourne dans ton pays" », a-t-il suggéré.

Bien qu'il ait « de la compassion pour ceux qui étaient sur la liste, le Conseil du patronat considère pour sa part qu'il s'agit d'une « bonne mesure ». Ces candidatures répondaient aux critères de l'ancien programme, aujourd'hui jugé peu efficace », a-t-il indiqué.

### Français et valeurs

Au moyen du projet de loi 9, Simon Jolin-Barrette veut aussi en finir avec « le principe général [de la loi actuelle] du

« premier arrivé, premier servi » sans tenir compte des besoins du marché du travail ».

L'utilisation du système de déclaration d'intérêt pour toutes les demandes d'immigration de travailleurs qualifiés permettra, soutient-il, un meilleur maillage entre les besoins du marché du travail et l'immigration et entraînera aussi une réduction importante du délai de traitement des demandes de trente-six à six mois.

« Il nous permettra d'inviter en priorité les personnes qui ont un profil recherché par les employeurs du Québec à présenter une demande d'immigration », a-t-il dit.

M. Jolin-Barrette compte offrir à chaque nouvel arrivant un « processus d'accompagnement personnalisé » qui offrira, promet-il, un « meilleur accès aux services de francisation, d'intégration et d'employabilité », « avant » ou « dès » son arrivée au Québec.

En campagne électorale, la Coalition avenir Québec s'était engagée à soumettre les immigrants, trois ans après leur arrivée au Québec, à un test des valeurs et à un test de français dont la réussite constituerait une condition d'obtention et de la résidence permanente.

Le projet de loi 9 constitue la « première assise légale » permettant de créer « une évaluation de français, une évaluation de connaissance des valeurs québécoises », a mentionné M. Jolin-Barrette jeudi. Mais, pour arriver à « imposer [ses propres] conditions », le gouvernement caquiste a besoin de l'autorisation de l'Assemblée nationale, mais également du gouvernement fédéral. Celui-ci devrait effectivement adopter un règlement pour permettre au Québec d'aller de l'avant.

Le gouvernement québécois veut déterminer les « conditions qui affectent la résidence permanente », qui est octroyée par Ottawa aux ressortissants étrangers établis au Québec, et ce, pour assurer « la satisfaction des besoins régionaux ou sectoriels de main-d'œuvre » ou encore l'intégration linguistique, sociale ou économique du ressortissant étranger.

« On pourrait accorder davantage de points, dans le système de déclaration d'intérêt, si vous avez une offre d'emploi validée en région », a illustré le ministre caquiste, avant de réitérer l'importance pour le Québec d'« exercer ses pleins pouvoirs en matière d'immigration ».

« On va avoir des discussions [avec le gouvernement fédéral] », a dit simplement M. Jolin-Barrette à la presse.

À Ottawa, l'équipe du ministre Ahmed Hussein jugeait jeudi qu'il était « trop tôt pour commenter le contenu du projet de loi ».

Le ministre québécois Simon Jolin-Barrette y tient.

« Ce projet de loi est la pierre angulaire de la réforme en profondeur que le gouvernement du Québec entreprend pour réussir l'immigration, tant pour le candidat à l'immigration que pour la société québécoise », a-t-il fait valoir devant la presse jeudi.

## Christian Overbeek compte quitter la tête du CEROM

GUILAUME LEPAGE  
LE DEVOIR

Critiqué de toutes parts, le président des producteurs de grains du Québec, Christian Overbeek, annoncera sa démission du conseil d'administration du CEROM en avril. Mais la réforme qu'il propose d'ici là n'apaise pas les accusations de conflit d'intérêts visant le centre de recherche.

Celui qui siège au CA du CEROM depuis 2006 a suggéré jeudi au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAC) que les postes de dirigeants — dont le sien — « soient occupés par des administrateurs indépendants ». M. Overbeek souhaite néanmoins que des acteurs de l'industrie privée continuent d'occuper un poste d'administrateur.

Les critères balisant l'« indépendance » des administrateurs restent à préciser, explique le président du CEROM, qui préfère attendre une approbation du ministère sur sa proposition avant d'aller plus loin.

Une délégation du conseil d'administration du CEROM doit justement exposer au MAPAC le 13 février les recommandations dévoilées jeudi. Si le feu vert est donné, ces changements pourraient être en vigueur dès avril 2019, à l'issue de la prochaine assemblée générale du CEROM.

Le centre de recherche s'est retrouvé sous les projecteurs à deux reprises dans les derniers mois.

En avril 2018, à la suite de révélations du *Devoir* et de Radio-Canada sur une ingérence du privé dans la recherche scientifique qui s'y tient en agro-environnement, puis le mois dernier, quand

**Le cas du CEROM est la pointe de l'iceberg. Il y a présentement un grave problème de gouvernance dans le domaine agricole.**

MAXIME LAPLANTE



le fonctionnaire lanceur d'alerte Louis Robert a été congédié pour avoir fourni des documents confidentiels aux journalistes, ce qui a suscité un tollé.

Le ministre de l'Agriculture, André Lamontagne a affirmé lundi qu'il n'hésiterait pas à « tirer la plogue » sur le financement que son ministère octroie au CEROM si ce dernier n'arrive pas à répondre aux attentes de Québec. Restructuration, embauche d'un directeur scientifique, création d'un comité scientifique, changements au sein du conseil d'administration: le CEROM doit remettre d'ici deux semaines son plan pour répondre aux attentes.

Questionné par l'opposition libérale, le ministre caquiste André Lamontagne a indiqué jeudi qu'il s'assurerait que la gouvernance au CEROM est réalisée dans les « règles de l'art ». Il a aussi demandé à la protectrice du citoyen de faire enquête pour dissiper tout malentendu autour d'une possible ingérence politique dans le congédiement de M. Robert. Celle-ci n'est toutefois pas tenue d'accepter la demande ou encore de confirmer qu'il y a enquête avant sa conclusion.

Pour le directeur général d'Équiterre, Sidney Ribaux, les recommandations de Christian Overbeek « sont de la poudre aux yeux ». Il y a conflit d'intérêts, peu importe le poste occupé par des représentants de l'industrie, dit-il. « Légalement, le président du conseil d'administration n'a pas plus de pouvoirs qu'un simple administrateur. »

« Le cas du CEROM est la pointe de l'iceberg. Il y a présentement un grave problème de gouvernance dans le domaine agricole », renchérit le président de l'Union paysanne, Maxime Laplante.

## BON VOYAGE



POUR ANNONCER DANS CE REGROUPEMENT  
APPELEZ AU 514 985-3399

**DÉJÀ 24 ANS!**

**Voyages Symone Brouty**  
1 800 650-0424 www.voyagesbrouty.com  
Pour des voyages pas comme les autres  
Des voyages d'exceptions : Culture, Histoire & Petits Groupes

**PAS DE MAUVAISES SURPRISES!**

**Des voyages d'exceptions axés sur la Culture et l'Histoire et créés par M<sup>me</sup> Stéphanie-Anne Ruatta, docteure en lettre classique et spécialiste en histoire ancienne.**

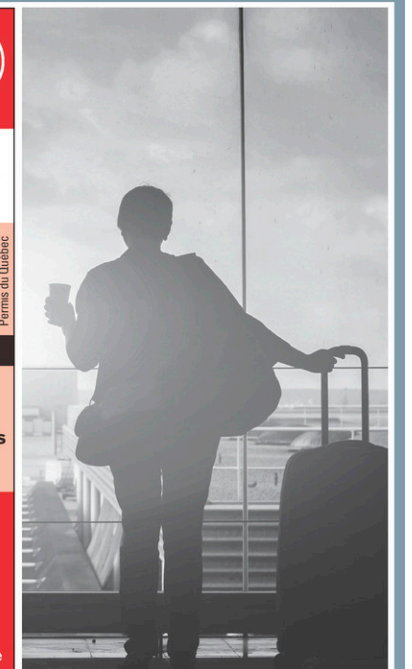
**PRÉSENTATIONS CONFÉRENCES DIMANCHE 10 FÉVRIER**

**Hôtel Ruby Foo's 7655 Boulevard Décarie**

Salle 1	Salle 2
10H00 Europe Centrale - 24jrs	10h00 Espagne & Portugal - 25jrs
11h00 Argentine, Patagonie - 20jrs	11h00 Trésors de Grèce - 20jrs
12h30 Perles des Balkans - 20jrs	12h30 Angleterre Ecosse Irlande - 23jrs
13h30 Égypte Pharaonique - 19jrs	13h30 Russie & villes d'arts - 21jrs

**Les Trésors de la Grèce - 20 jrs**  
Départ 8 mai au 27 mai **6 places**  
Circuit terrestre, Croisière & séjours Iles Ioniennes  
Thessalonique 2nts, Vergina, Météores, Kephallonie Croisière 5 jrs, Athènes 3nts, 39 repas, visites incluses

**Magistrale Russie - 21jrs et ses villes d'arts**  
Départ 8 mai au 28 mai **4 places**  
Moscou 5nts, Anneau d'Or 5jrs, St-Petersbourg 4nts, Tous les repas (60 au total), Croisière 6nts, toutes les entrées et visites incluses, Vol Air France



EN BREF



Jamal Khashoggi  
MOHAMMED AL-SHAIKH AGENCE FRANCE-PRESSE

### Khashoggi : un « meurtre planifié », selon la rapporteuse de l'ONU

GENÈVE — La rapporteuse spéciale de l'ONU sur les exécutions extrajudiciaires a affirmé jeudi détenir des « preuves » montrant que le « meurtre » du journaliste saoudien Jamal Khashoggi avait été « planifié et perpétré par des représentants de l'État d'Arabie saoudite ». Dans un communiqué, Agnès Callamard, de retour d'une mission en Turquie pour faire la lumière sur la mort le 2 octobre 2018 de l'éditorialiste au consulat saoudien d'Istanbul, a souligné que ce « meurtre » avait été « prémédité ». Elle a également dénoncé l'utilisation de l'« immunité » diplomatique pour commettre un meurtre en toute « impunité ». Cet assassinat a plongé l'Arabie saoudite dans une grave crise diplomatique et a terni la réputation du prince héritier Mohammed ben Salmane.

Agence France-Presse

### Le groupe EI contrôle désormais moins de 1% de son « califat »

BEYROUTH — Le groupe armé État islamique (EI) ne contrôle plus désormais que moins de 1% de son « califat » autoproclamé, qui couvrait autrefois de vastes régions à cheval sur la Syrie et l'Irak, a annoncé jeudi la coalition internationale antidjihadiste menée par Washington. Après une montée en puissance fulgurante en 2014, le groupe armé EI a vu son territoire se réduire comme peau de chagrin face à de multiples offensives en Syrie et en Irak. Les djihadistes sont aujourd'hui acculés dans un ultime réduit dans l'Est syrien, où ils sont la cible d'une offensive des Forces démocratiques syriennes (FDS), alliance arabo-kurde soutenue par la coalition internationale. Depuis décembre, plus de 37 000 personnes auraient fui cet ultime réduit djihadiste.

Agence France-Presse

### Yémen : compromis préliminaire autour de couloirs humanitaires

NEW YORK — « Un compromis préliminaire a été accepté » par le gouvernement yéménite et les rebelles houthis pour un début de redéploiement de combattants à Hodeïda et l'ouverture de couloirs humanitaires, a annoncé jeudi le porte-parole de l'ONU, Stéphane Dujarric. Ce compromis a été obtenu au terme de quatre jours de discussions sur un navire aux abords de Hodeïda, menées par la mission d'observation de l'ONU de la trêve en vigueur depuis décembre. Il va être soumis par les parties à leurs dirigeants, a indiqué le porte-parole, et de nouvelles discussions avec les deux parties sont envisagées la semaine prochaine par l'ONU « avec l'objectif de finaliser les détails des redéploiements ». D'ici là, les deux parties se sont engagées à observer et renforcer le cessez-le-feu.

Agence France-Presse

III VENEZUELA

## Européens et Latino-Américains appellent à une « élection présidentielle libre »

LETICIA PINEDA  
À MONTEVIDEO  
AGENCE FRANCE-PRESSE

Les pays européens et latino-américains rassemblés jeudi à Montevideo pour la première réunion d'un Groupe de contact international sur le Venezuela ont appelé à une « élection présidentielle libre, transparente et crédible » dans ce pays pétrolier afin d'éviter une déstabilisation de la région et au-delà.

Le « groupe appelle à forger une approche internationale commune pour soutenir une résolution pacifique, politique, démocratique et purement vénézuélienne de la crise, en excluant l'usage de la force, à travers une élection présidentielle libre, transparente et crédible, en accord avec la Constitution vénézuélienne », selon la déclaration finale signée par tous les pays participants, à l'exception de la Bolivie et du Mexique.

« Le plus grand dilemme auquel le Venezuela est confronté est celui de la paix ou de la guerre », avait mis en garde le président uruguayen, Tabaré Vazquez, en ouverture de la réunion, appelant à « la prudence de la communauté internationale », alors que la tension politique est à son comble dans le pays sud-américain.

« Il est fondamental d'éviter la vio-

lence intérieure et une intervention extérieure », avait renchéri la représentante de la diplomatie européenne Federica Mogherini, en soulignant « l'urgence » de la situation qui fait courir « le risque d'une déstabilisation et pas seulement dans la région ».

M<sup>me</sup> Mogherini et les émissaires de huit pays européens — France, Allemagne, Royaume-Uni, Pays-Bas, Portugal, Espagne, Suède, Italie — et de cinq pays d'Amérique latine — Uruguay, Costa Rica, Bolivie, Equateur, Mexique — participaient à la première réunion du Groupe de contact lancé fin janvier par l'UE.

Le Mexique prend part aux discussions mais ne fait pas officiellement partie du Groupe.

Mercredi, le président socialiste vénézuélien, Nicolás Maduro, qui a rejeté un ultimatum européen sur l'organisation d'une élection présidentielle anticipée, a salué la tenue de la réunion et apporté son soutien à « tous les pas et initiatives pour faciliter le dialogue ».

Mais le chef du Parlement, Juan Guaidó, autoproclamé le 23 janvier président par intérim et désormais reconnu par une quarantaine de pays, États-Unis en tête, a séchement rejeté tout dialogue avec le gouvernement. Il compte sur une nouvelle mobilisation de ses



Une Vénézuélienne, dans un refuge pour migrants à Cúcuta, en Colombie.  
SCHNEYDER  
MENDOZA AFP

partisans le 12 février pour réclamer un « gouvernement de transition » et des « élections libres ».

### Aide humanitaire

Au moment où se terminait la réunion des diplomates à Montevideo, les premiers camions d'aide humanitaire américaine destinée au Venezuela, mais refusés

par le président Nicolás Maduro, sont arrivés du côté colombien de la frontière avec ce pays pétrolier, aux prises avec de graves pénuries, a constaté une équipe de l'AFP sur place.

Près d'une dizaine de véhicules, transportant notamment des aliments non périssables, ont pénétré dans le centre de stockage organisé par les autorités colombiennes près du pont international Tienditas, dans la ville frontalière de Cúcuta, en réponse à l'appel à l'aide de Juan Guaidó.

Dans son bras de fer avec le pouvoir, l'opposant âgé de 35 ans reste déterminé à faire entrer ces vivres et ses médicaments au Venezuela. Mercredi, il a exhorté l'armée à ne pas bloquer cette aide après la neutralisation du pont de Tienditas par des militaires vénézuéliens.

D'autres centres de collecte sont prévus au Brésil et dans une île des Caraïbes, alors que le Canada a promis 40 millions de dollars d'aide, Washington 20 millions et l'UE 7,5 millions. Les Nations unies se sont dites prêtes à envoyer une aide d'urgence, mais seulement avec le feu vert de Caracas.

Le chef de l'État vénézuélien, soutenu par ses alliés russe, chinois et turc, rejette toute assistance, un prélude, selon lui, à une intervention militaire américaine.

III ÉTATS-UNIS

## Trump revient à la charge sur l'avortement

Le président pourrait ainsi rallier des soutiens au-delà de sa base la plus conservatrice en prévision des élections de 2020



Donald Trump  
WIN MCNAMEE GETTY IMAGES AFP

CHARLOTTE PLANTIVE  
À WASHINGTON  
AGENCE FRANCE-PRESSE

Donald Trump a relancé cette semaine la bataille sur l'avortement en prenant un angle d'attaque, les interruptions tardives de grossesse, qui pourrait lui permettre de rallier des soutiens au-delà de sa base la plus conservatrice avant les élections de 2020.

Dans son discours mardi soir sur l'état de l'Union, pourtant placé sous le signe du compromis, le président a attaqué sans nuance une loi récemment adoptée par l'État de New York, aux mains des démocrates.

Elle « permettra d'arracher un bébé aux entrailles de sa mère juste avant sa naissance », a-t-il assuré, avant d'ajouter : « Pour défendre la dignité de chaque personne, je demande au Congrès de voter une loi interdisant les avortements au dernier trimestre. »

Ce texte souhaité par le président républicain n'a aucune chance d'aboutir compte tenu de la majorité démocrate à la Chambre des représentants.

Cela n'a pas empêché le milliardaire d'enfoncer le clou jeudi lors d'une rencontre avec des religieux. Parlant d'enfants « nés ou pas nés » créés « à l'image

de Dieu », il a fait applaudir les parents d'un très grand prématuré.

Cette offensive fait suite à l'adoption d'une nouvelle législation à New York, qui dépénalise les avortements au troisième trimestre quand la grossesse menace la santé de la mère ou quand l'enfant n'est pas viable.

### Mobiliser la base

« M. Trump et la droite religieuse propagent des mensonges sur la loi de New York pour mobiliser leur base », a déclaré le gouverneur de New York, Andrew Cuomo, qui dit avoir fait voter ce texte par crainte que la Cour suprême ne revienne sur sa décision historique « Roe c. Wade » de 1973.

Dans cet arrêt, le temple du droit américain avait déclaré que les femmes peuvent avorter tant que le fœtus n'est pas viable. Au-delà, chaque État peut restreindre ou interdire les avortements, sauf si la vie ou la santé de la mère est en danger.

Mais l'arrivée de deux juges nommés par Donald Trump à la Cour suprême a fait basculer l'institution dans le camp conservateur, nourrissant les conjectures sur une possible évolution de cette jurisprudence.

En pratique, les avortements tardifs sont très rares, et ils suscitent une forte

réprobation. Selon le Centre de contrôle et de prévention des maladies, plus de 90% des IVG pratiqués en 2015 ont eu lieu avant 13 semaines de grossesse, et seulement 1,3% après 21 semaines.

Selon un sondage Gallup, 60% des Américains jugent que l'avortement doit être légal au premier trimestre de grossesse, mais la proportion tombe à 28% au second trimestre et à 13% au troisième.

« Donald Trump jouit déjà d'un immense soutien chez les évangéliques et d'un soutien important chez les catholiques, mais ce sujet parle à l'Amérique de l'intérieur », loin des côtes dominées par les progressistes, explique Jo-Renee Formicola, professeure de sciences politiques à l'Université catholique Seton Hall dans le New Jersey. Les déclarations du président marquent, selon elle, « le début d'un récit républicain sur la dignité, la valeur des individus... en vue de 2020 ».

Et la stratégie n'est pas nouvelle. Lors de la présidentielle de 2016, Donald Trump avait déjà accusé sa rivale démocrate Hillary Clinton de « vouloir arracher les bébés des entrailles de leurs mères ». Et avait mobilisé ses troupes.

« C'est un sujet qui excite la base » des républicains, relève le politologue Larry Sabato. « Rien ne les met plus en colère et rien ne les fait plus militer. »

ébec.com

LOTO QUÉBEC

Résultats des tirages du : 2019-02-06

<p>LOTTO 649</p> <p>01 16 27 28 36 39</p> <p>09 compl.</p> <p>1 LOT GARANTI DE 1 000 000 \$</p> <p>63357804-01</p> <p>Prochain gros lot (approx.) : 5 000 000 \$</p>	<p>Québec 49</p> <p>08 14 35 37 39 48</p> <p>02 compl.</p> <p>EXtra 5790003</p>
--	---

lotto NAX Ce soir, 10 MILLIONS \$ (approximatif)

En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de Loto-Québec, cette dernière a priorité.

Congédié?

Voyez

François Gendron  
avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514-845-5545

EN BREF



Pedro Sanchez  
ALFREDO ESTRELLA AGENCE FRANCE-PRESSE

### Espagne : Pedro Sanchez embourbé dans son dialogue avec les Catalans

MADRID — Le chef du gouvernement espagnol, Pedro Sanchez, s'embourbe dans le dialogue avec les séparatistes catalans, qui met la droite en furie et provoque la grogne au sein de sa propre formation, le Parti socialiste. À quelques jours de l'ouverture mardi du procès de douze dirigeants catalans pour leur rôle dans la tentative de sécession d'octobre 2017, et en pleine discussion sur le budget de l'État, que M. Sanchez ne pourra faire voter sans l'appui des indépendantistes, la question catalane est au centre du débat. Face à la requête incessante des indépendantistes, que refuse Madrid, d'une médiation internationale, M. Sanchez a fait un geste en acceptant leur demande d'un « rapporteur » indépendant chargé de faciliter le dialogue sur la crise qui secoue la région.

Agence France-Presse

### L'Ukraine interdit les observateurs russes pour sa présidentielle

KIEV — L'Ukraine a interdit jeudi la présence d'observateurs russes à ses élections, invoquant à l'approche de sa présidentielle la nécessité de se protéger d'une ingérence du Kremlin et déclinant les critiques de Moscou. Le projet de loi adopté concerne non seulement les observateurs de pays tiers mais aussi ceux mandatés par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). « Les citoyens du pays agresseur [...] ne peuvent pas être observateurs officiels représentant les États étrangers et organisations internationales », stipule le document. De son côté, l'envoyé américain pour l'Ukraine, Kurt Volker, estime que Kiev aurait pu accepter des observateurs russes à condition qu'ils opèrent sous l'autorité de l'OSCE.

Agence France-Presse

### Suisse : 150 000 francs à ceux qui pirateront le vote électronique

GENÈVE — La Suisse a lancé jeudi un défi aux hackers qui réussiront à pirater sa nouvelle génération de système de vote électronique, avec à la clé une récompense totalisant 150 000 francs suisses (132 000 euros). La Chancellerie fédérale indique qu'un faux scrutin sera organisé le 25 février au 24 mars et invite les génies de l'informatique désireux d'exercer leurs talents à s'inscrire sur le site E-Voting Public Intrusion Test (<https://onlinevote-pit.ch>). Le montant de la récompense dépendra de la capacité d'intrusion de chaque pirate. Le gros lot, de 50 000 francs suisses, reviendra à celui qui parviendra à manipuler des suffrages de façon indétectable. Les autorités suisses entendent par cet appel s'assurer de la sécurité du système de vote électronique.

Agence France-Presse



Theresa May a rencontré jeudi le président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker.

ARIS OIKONOMOU AGENCE FRANCE-PRESSE

III BREXIT

## Rencontres « musclées » à Bruxelles

Aucune avancée n'a été notée sur la question du filet de sécurité

MARINE LAOUCHEZ  
À BRUXELLES  
AGENCE FRANCE-PRESSE

Bruxelles et Londres, toujours bloqués sur la question du filet de sécurité irlandais pour le Brexit, ont convenu jeudi d'avoir de nouvelles « discussions » pour sortir de l'impasse à l'issue de conversations « musclées mais constructives » entre Theresa May et les dirigeants de l'Union européenne.

La première poignée de main de la journée, avec le président de la Commission européenne Jean-Claude Juncker, avait été polie, sans un mot. À l'issue d'une série de réunions avec les hauts responsables de l'UE, Theresa May a qualifié ses discussions de « musclées mais constructives ». Et assuré qu'elle ferait en sorte que le Brexit intervienne « dans les temps ». Le départ du Royaume-Uni est programmé dans cinquante jours, le 29 mars.

« Ça ne va pas être facile, mais, c'est essentiel, le président Juncker et moi-même avons convenu que des discussions allaient commencer pour trouver une façon d'y parvenir », a déclaré M<sup>me</sup> May après son dernier rendez-vous de la journée, avec le président du Conseil européen, Donald Tusk.

Ce dernier a sèchement résumé la rencontre sur Twitter : « Toujours pas de percée en vue. Les discussions se poursuivent. »

M<sup>me</sup> May « n'a présenté aucune nouvelle proposition concrète pour sortir de l'impasse », a commenté un responsable européen, sous le couvert de l'anonymat. « Tusk a suggéré que le plan de [Jeremy] Corbyn [le chef du Parti travailliste britannique] pourrait être une issue », a-t-il ajouté. Ce plan prévoit notamment de maintenir le Royaume-Uni dans une union douanière permanente avec l'UE.

Selon la déclaration commune de Theresa May et Jean-Claude Juncker, les discussions à venir doivent permettre de voir s'il est possible de trouver une solution qui recueillerait à la fois une majorité suffisante au Parlement britannique et qui « respecterait » les orienta-

tions fixées par les 27 partenaires du Royaume-Uni au sein de l'UE.

### Pas négociable

De son propre aveu, la tâche de M<sup>me</sup> May s'annonçait difficile jeudi, tant les Européens ont averti à de multiples reprises que l'accord de retrait, que les députés britanniques ont refusé de ratifier, n'était pas renégociable. Si les deux parties continuent d'affirmer vouloir éviter le scénario redouté d'un Brexit sans accord, elles ont cependant campé sur leurs positions.

Theresa May a répété jeudi qu'elle voulait des « modifications légalement contraignantes » de cet accord, afin de répondre aux « inquiétudes du Parlement » britannique sur le filet de sécurité irlandais.

Ce à quoi Jean-Claude Juncker a répondu, une nouvelle fois, que « les 27 ne rouvriront pas l'accord, qui est un compromis soigneusement équilibré entre l'UE et le Royaume-Uni, dans lequel les deux parties ont fourni des concessions importantes ».

Seul point sur lequel les Européens sont prêts à des modifications : la déclaration politique qui accompagne l'accord de retrait dans laquelle il est possible d'être « plus ambitieux en matière de contenu et de rapidité en ce qui concerne la relation future » entre Bruxelles et Londres, selon le communiqué commun.

### Piégé

La première ministre Theresa May veut s'assurer que son pays ne sera pas « piégé » dans le « filet de sécurité », a souligné Downing Street.

Cette disposition a été introduite dans l'accord de retrait comme une solution de dernier recours destinée à empêcher le retour à une frontière physique sur l'île d'Irlande pour préserver les accords de paix de 1998.

Mais cette disposition cristallise le mécontentement des députés britanniques, qui craignent qu'elle ne lie indéfiniment leur pays à l'UE et menace l'intégrité du Royaume-Uni en raison du traitement spécial réservé à l'Irlande du Nord.

**Les 27 ne rouvriront pas l'accord, qui est un compromis soigneusement équilibré entre l'UE et le Royaume-Uni, dans lequel les deux parties ont fourni des concessions importantes**

JEAN-CLAUDE JUNCKER



III ITALIE

## Paris rappelle son ambassadeur

VALÉRIE LEROUX  
À PARIS  
AGENCE FRANCE-PRESSE

La France a rappelé son ambassadeur en Italie jeudi après une série de déclarations « outrancières » de responsables italiens, une rare escalade entre deux pays de l'UE qui cristallise un peu plus les lignes de fracture en Europe à quelques mois des élections européennes.

Les deux responsables en question, le ministre de l'Intérieur Matteo Salvini et le vice-premier ministre Luigi Di Maio, figures de proue du gouvernement populiste italien, se sont aussitôt dits prêts à rencontrer le président Emmanuel Macron et le gouvernement français.

« Nous ne voulons nous fâcher avec personne, les polémiques ne nous intéressent pas », a assuré M. Salvini, chef de l'extrême droite italienne.

Ce rappel d'un ambassadeur « pour consultations » est sans précédent entre la France et un voisin européen depuis 1945, tout comme les attaques frontales d'un pays de l'UE envers un autre, souligne-t-on de source diplomatique.

Les deux dirigeants italiens ont multiplié les affronts à l'égard de l'exécutif français, saluant le mouvement social des gilets jaunes qui secoue la France et appe-

lant à la démission du président Macron.

« Plus vite il rentrera chez lui, mieux ça vaudra ! » lançait en janvier M. Salvini, évoquant Emmanuel Macron, l'accusant de « gouverner contre son peuple ».

Paris avait choisi jusqu'ici de ne pas surréagir afin d'éviter la surenchère. Le ministère français des Affaires étrangères avait tout au plus convoqué l'ambassadrice d'Italie le 21 janvier après ces propos jugés « inacceptables ».

Mais la rencontre mardi en France de Luigi Di Maio, chef de file du Mouvement 5 étoiles (M5S, antisystème) avec des gilets jaunes a fait déborder le vase.

« Les dernières ingérences constituent une provocation supplémentaire et inacceptable », a martelé la porte-parole du ministère français des Affaires étrangères, rappelant la nécessité du « respect entre deux gouvernements démocratiquement élus ».

« Avoir des désaccords est une chose, instrumentaliser la relation à des fins électorales en est une autre », a toutefois pointé la porte-parole de la diplomatie française.

Matteo Salvini tente d'organiser un front européen de l'extrême droite contre les pro-européens, incarnés par le chef de l'État français, en vue du scrutin européen du 26 mai.

## AVIS LÉGAUX

**Appel d'offres**

**Montréal**

Direction générale adjointe  
- Services institutionnels  
Service de l'approvisionnement

Appel d'offres : 19-17389

**A88 - Gestion du Centre de tennis de Lachine**

L'ouverture des soumissions prévue pour le **jeudi 7 février 2019 est reportée au mardi 12 février 2019 à 13 h 30 dans les locaux du Service du greffe de l'hôtel de ville.**

Fait à Montréal, le 8 février 2019

Le greffier de la Ville  
Yves Saindon, avocat

**Avis public**

Le Plateau-Mont-Royal

**Montréal**

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

**Projet de Règlement modifiant le règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277) afin d'interdire les nouveaux établissements commerciaux utilisant la cuisson d'aliments à l'aide de feu de bois ou de charbon de bois (01-277-83)**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné aux personnes intéressées:

QUE le conseil d'arrondissement a adopté, aux termes de sa résolution CA19 25 0029 du 4 février 2019, le projet de Règlement modifiant le règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277) afin d'interdire les nouveaux établissements commerciaux utilisant la cuisson d'aliments à l'aide de feu de bois ou de charbon de bois (01-277-83);

QUE conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1), ce projet de règlement sera soumis à une consultation publique le **mardi 26 février 2019, à 18 h**, au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, à la salle Plateau.

QUE lors de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement, ou tout autre membre du conseil désigné par ce dernier, expliquera ce projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Montréal, le 8 février 2019

Le secrétaire d'arrondissement,  
Claude Groulx

**AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE ET L'INSOLVABILITÉ AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE**

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE : **9255-2249 QUÉBEC INC. (f.a.s.l.r.s. de Le Scarlet Exclusif)**, corps politique légalement constitué selon la Loi, ayant son siège social et son principal établissement au 139, rue Saint-Paul Ouest, en la ville de Montréal, province de Québec, H2Y 1Z5.

Débitrice

AVIS est par les présentes donné que la faillite de 9255-2249 Québec inc. est survenue le 29 jour de janvier 2019, suite au non-dépôt de la proposition et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 19<sup>e</sup> jour de février 2019 à 10 h, au bureau de KPMG INC., 600 boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 1500, Montréal, Québec.

FAIT à Montréal, le 8<sup>e</sup> jour de février 2019.

KPMG INC. Syndic à l'actif de 9255-2249 QUÉBEC INC.

Stéphane De Broux, CFA, CA, CIRP, SAI 600, de Maisonneuve Ouest, bureau 1500 Montréal QC H3A 0A3 Téléphone : 514 840-2100 Télécopieur : 514 840-2121

**CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE JOLIETTE**

No. 705-22-018125-193

**LA BANQUE TORONTO DOMINION**

Demande en reconnaissance

**ANIE ASHBY**  
Déclarant

Avis public de notification (articles 136 et 137 C.p.c.)

Avis est donné à Anie Ashby de vous présenter au greffe de la Cour du Québec du district judiciaire de Joliette, situé au 200, rue Saint-Mar à Joliette, Québec, J6E 8C2 afin de prendre connaissance de la demande introductive d'instance en recouvrement des sommes dues qui y a été laissée à votre attention.

Vous devez répondre à cette demande dans le délai indiqué dans l'avis d'assignation qui l'accompagne, sans quoi un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous et vous pourriez devoir payer les frais de justice.

Le présent avis est publié aux termes d'une ordonnance rendue le 5 février 2019 par la Greffière adjointe de la Cour du Québec du district de Joliette dans le dossier numéro 705-22-018125-193. Il ne sera pas publié à nouveau, à moins que les circonstances ne l'exigent.

Repentigny, le 6 février 2019

Me Claude Savoie, L.L.L., Ad.É. Avocat  
Avocat de la créancière

**QUAND LA TOXICOMANIE PREND TOUTE LA PLACE**

Voilà les premiers pas vers la réhabilitation

**RESTARTAGE**

Suite des avis de la page B 8

## III RÉFORME DE L'IMMIGRATION

## Les grands moyens

L

ROBERT  
DUTRISAC

Le ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, Simon Jolin-Barrette, a présenté le projet de loi n° 9 qui établit le cadre légal d'une réforme majeure du système québécois d'immigration. Une telle réforme est nécessaire pour mettre fin au laxisme qui a caractérisé le règne libéral en matière de francisation, d'intégration et de pénurie de main-d'œuvre. Mais soucieux de procéder rapidement, le gouvernement Legault annule cavalièrement les 18 000 dossiers en attente qui touchent plus de 45 000 personnes.

Les candidats se verront rembourser les frais engagés pour constituer leur dossier, soit environ 1000 \$ chacun, ou 19 millions. C'est bien le moindre des choses. Or, il y a moins de dix jours, François Legault donnait l'assurance que ces dossiers accumulés seraient « traités selon les anciennes règles ».

Il faut croire que le premier ministre parlait à travers son chapeau. D'une part, à la cadence avec laquelle les dossiers sont traités par les fonctionnaires du MIDI, il aurait fallu trois ans pour en venir à bout. D'autre part, les dossiers les plus anciens, mais non pas ceux qui correspondent le mieux aux besoins actuels en main-d'œuvre, auraient dû être acceptés en priorité. Enfin, avec une limite à 24 000 du nombre d'immigrants admis en 2019 dans la catégorie visée, soit celle des travailleurs qualifiés — c'est 7000 de moins que l'année précédente —, le Québec ne pouvait tout simplement pas accueillir tout ce monde. C'est d'autant plus vrai que la moitié des immigrants qui seront admis cette année sont déjà au Québec, occupent des emplois et viendront du Programme d'expérience québécoise (PEQ). Bref, sans l'élimination des dossiers, il aurait été impossible, avant plusieurs années, de remplacer notre système d'immigration déficient par une procédure de déclarations d'intérêt sans liste d'attente, une réforme aussi essentielle que pressante, préparée, d'ailleurs, par le gouvernement libéral.

Il n'en demeure pas moins que la brutale annulation des dossiers contrevient à l'équité dont l'administration publique québécoise doit faire preuve. Déjà des avocats spécialisés en immigration fourbissent leurs armes en vue d'une contestation.

En outre, il y a sans doute dans cet inventaire des candidatures très valables que le ministre doit identifier et auxquelles il a le devoir d'accorder la priorité en vertu des nouvelles règles.

•••••

Par ailleurs, le projet de loi n° 9 répond aux constats accablants que la vérificatrice générale, Guylaine Leclerc, avait faits, en 2017, sur le dysfonctionnement du programme de francisation administré par le MIDI et les lacunes en matière d'intégration des immigrants. Ainsi, les nouveaux arrivants auront droit à de nouveaux programmes d'accueil et à des parcours personnalisés. Pour la première fois, le MIDI assurera un suivi de leur apprentissage du français et de leur intégration au marché du travail.

Enfin, Simon Jolin-Barrette a sorti de son chapeau un article de la Loi de l'immigration de 1993, abrogé par le gouvernement Couillard, qui lui permet d'imposer des conditions affectant le statut de résident permanent octroyé par le gouvernement fédéral. Dès son arrivée, l'immigrant obtient son certificat de sélection du Québec qui donne droit au statut de résident permanent, comme le prévoit la procédure actuelle. Mais, en vertu de cet article, le ministre peut lui imposer des obligations qui, si elles ne sont pas respectées, peuvent entraîner la perte de ce statut, c'est-à-dire sa caducité — le ministre a employé le terme juridique de « résolution » du statut.

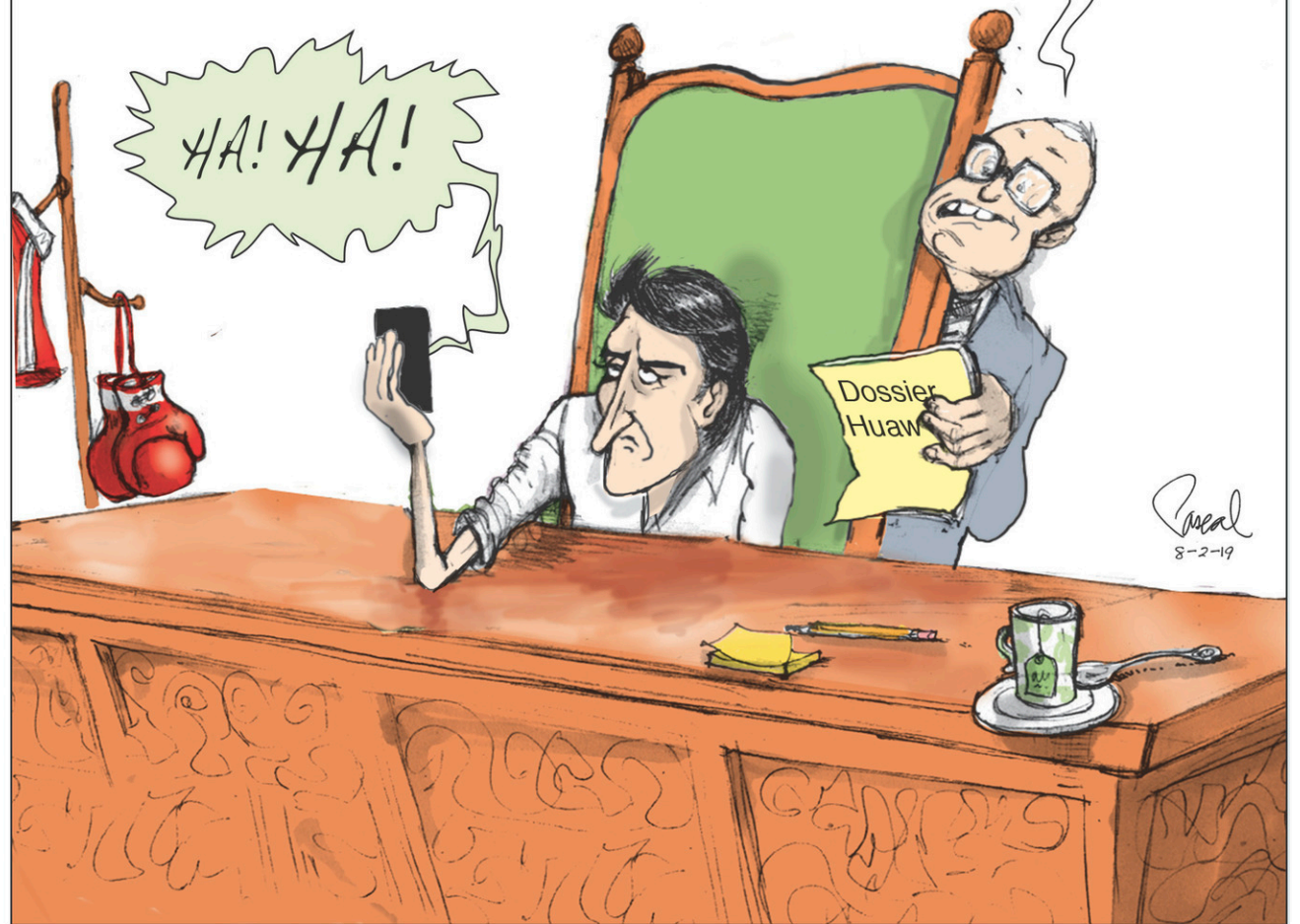
Évidemment, pour obtenir le droit d'imposer des conditions aux immigrants — apprentissage du français, connaissance de la Charte québécoise des droits et libertés, obligation de s'installer dans une région donnée —, le gouvernement Legault a besoin de l'aval d'Ottawa. Mais il ne s'agit plus d'une modification à la loi fédérale mais seulement d'un changement réglementaire, a expliqué le ministre.

À l'heure actuelle, les nouveaux arrivants manquent de soutien mais font ce qu'ils veulent. Or le gouvernement Legault veut favoriser leur francisation et leur intégration en emploi ainsi que pallier les pénuries de main-d'œuvre en région. Mais cela passe par un encadrement contraignant et inédit des nouveaux arrivants.

Le gouvernement fédéral comprend que le Québec est une société distincte, a avancé Simon Jolin-Barrette, non sans manifester un candide optimisme. Il est donc légitime que son État obtienne des pouvoirs qui s'inscrivent dans le prolongement de ses responsabilités de sélection des immigrants. La balle est maintenant dans le camp du gouvernement Trudeau, qui doit répondre favorablement aux revendications du Québec.

## Justin Trudeau nie toute ingérence dans une poursuite judiciaire

Les Chinois sur la ligne 1, Monsieur le Premier Ministre...



## LETTRES

## Port de signes religieux : agir avec logique

Je suis parfaitement d'accord avec la volonté du gouvernement de François Legault d'interdire le port de signes religieux par les enseignants, les policiers, les gardiens de sécurité, les juges ainsi que toute personne offrant des services au nom de l'État. J'ai de la difficulté à croire qu'il soit si difficile pour certains de laisser leur religion au vestiaire quelques heures par jour. Toutefois, le gouvernement Legault devra faire preuve de logique et d'équité en retirant du même coup le crucifix à l'Assemblée nationale. Si ce symbole de la chrétienté faisait matériellement partie du mur, sous forme de sculpture ou de moulage en plâtre, on n'aurait d'autre choix que de le laisser, mais dans le cas présent, le crucifix n'est que suspendu. Il pourrait sans doute être relocalisé avantageusement à l'extérieur de l'Assemblée nationale, près d'un tableau représentant l'ancien premier ministre Maurice Duplessis. Son gouvernement en fit cadeau en 1936 à l'Assemblée législative, ainsi qu'on la nommait à l'époque, pour symboliser les liens entre l'Église, ses principes catholiques et l'État.

Louis-Philippe Lamy  
Sainte-Thérèse, le 6 février 2019

## « Bro, not cool »

De loin, je regarde les impacts de la publicité Gillette contre la masculinité toxique.

De loin, j'entends votre colère à vous, les hommes bons, les hommes qui respectent les femmes, les hommes qui ne violent pas, les hommes qui n'ont pas une once de haine envers le sexe opposé.

De loin, votre réaction me montre que la lutte féministe est loin d'être terminée au Québec et que vous faites partie du problème. Oui, vous, les hommes « bons ».

La publicité de Gillette dénonce la masculinité toxique, pas les hommes. Elle dénonce les excuses que notre société invente et qui normalisent la violence genrée, pas les hommes. Elle vous invite à vouloir plus pour vous-mêmes et pour notre société. Et vous, ce que vous répondez à ce message positif, c'est « mais oui, mais moi non »...

Chers hommes « bons », chères victimes autodéclarées, vous avez encore une fois réussi à vous approprier un débat important pour la lutte pour l'égalité, vous l'avez encore une fois détourné pour parler de vous-mêmes.

Votre réaction me laisse un goût amer et me fait me questionner, chers hommes « bons ». Je me demande pourquoi vous ne vous êtes pas plutôt identifiés aux portraits d'hommes « bons » présentés dans cette publicité. Pourquoi n'avez-vous pas fait comme certains de vos compatriotes qui ont applaudi le message positif que l'on souhaitait promulguer ?

Pourquoi ne vous êtes-vous pas arrêtés pour vous questionner sur votre réaction et vous dire à vous-même : « Bro, not cool. Not cool. »

Mathilde Lafortune  
Le 5 février 2019

## Sous le signe de la transparence

À peine 24 heures après son entrée en fonction à titre de ministre de la Condition féminine, Isabelle Charest y est allée d'une déclaration pour le moins percutante, soit que le port obligatoire d'un vêtement dicté par une religion s'identifie à un signe d'oppression. Par contre, M<sup>me</sup> Charest a tenu à spécifier qu'elle respecte les personnes qui font le choix de porter tel vêtement.

Il n'en fallait pas davantage pour que les partis d'opposition accusent la ministre de mettre le feu aux poudres dans un débat déjà chaud, accusant la nouvelle ministre d'utiliser des propos maladroits sur un enjeu qui divise, à leurs yeux, la population.

À mon sens, la ministre de la Condition féminine s'est montrée transparente eu égard à sa perception des femmes soumises au port obligatoire du hidjab, une position qui reflète la perception d'une majorité de Québécois, tout en respectant le choix de celles qui le portent librement... Une attitude à la fois franche et respectueuse difficilement contestable!

Henri Marineau  
Québec, le 7 février 2019

## LIBRE OPINION

## Stockage de données : les colporteurs se frottent les mains

Jean-Marc Lambert  
Ex-développeur multimédia, Montréal

Nous apprenions cette semaine que Québec voulait confier au privé le stockage de ses données. Saluons l'efficacité des vendeurs de technologies qui en quatre mois ont su se positionner comme des partenaires fiables et sérieux aux yeux du gouvernement de la CAQ. Ils ont sauté sur un tout nouveau gouvernement, inexpérimenté, voulant faire différemment et encore apte à croire aux beaux mirages qu'on lui crée. Parce qu'à l'usage, on s'aperçoit qu'une fois les doigts dedans, les attentes ont été gonflées. Tout à coup, les choses sont plus compliquées, ça demande plus d'analyse, et tout ça, ça se paye. Ça devient rapidement politiquement gênant d'avoir été si naïf, donc personne ne tire trop fort la sonnette d'alarme, et on se retrouve avec un système Phoenix (IBM),

un registre des armes (« mauvaise gestion des contrats », selon la vérificatrice générale) ou des tableaux blancs intelligents qui servent essentiellement à diffuser YouTube dans nos écoles. Du gaspillage de ressources.

Ne pensez pas que je préférerais un retour à la plume et au boulier afin de gérer l'État québécois. Ce qui me désespère, c'est de voir les bénéfices potentiels de ces outils détournés au profit d'acteurs privés ne priorisant pas le bien commun. Non, je ne crois pas que ces compagnies vont systématiquement faire ce qui est mieux pour tous. Et je ne crois pas non plus que l'État ait la compétence et la puissance pour faire respecter nos intérêts. Le gouvernement reconnaît lui-même que c'est pour ça qu'il fait appel aux « Gros Nébuleux » de Californie. Il aurait pu choisir de fidéliser ses ressources et construire l'expertise en interne, quitte à y aller plus douce-

ment. Dans 10 ans, qui va mener le jeu ? Qui déterminera le coût des nouvelles fonctionnalités ? Qui dira ce qu'il est possible de faire ? Qui aura la documentation à jour ? Et surtout, qui dictera la facture de sortie ?

Le gouvernement a choisi : ce seront des compagnies américaines, l'expertise est là-bas. Il investit des millions pour l'intelligence artificielle à Montréal, mais il devra compter sur les Gros Nébuleux pour exploiter cette technologie, sans jamais comprendre vraiment comment se prennent les décisions. Secret commercial oblige. Les biais et les erreurs apparaîtront doucement. Beaucoup seront si subtils qu'ils s'intégreront à nos structures sociales, sans regard critique, ni bienfaisance, ni responsabilité politique.

Les Gros Nébuleux, lorsque les performances sont décevantes, pourront analyser ce qui coince et suggérer des modifications. Comme

ce sont eux qui connaissent le mieux leurs systèmes, et à moyen terme, les bases de données du gouvernement, qui sera mieux placé pour modifier et gérer les applications du gouvernement ? Une suite de contrats à appel d'offres acquis d'avance pour des générations. Voilà du récurrent aussi fiable que de l'asphaltage. Il y a peu de secteurs aussi fiables et rentables que le pillage d'un État.

Amazon est considéré comme partenaire. Soyez assuré qu'il va faire un bon prix de départ au gouvernement. Saviez-vous qu'il s'est lancé dans l'assurance ? Ils auront accès à votre dossier de la SAQ, à celui de RAMQ, à votre dossier médical, sûrement aussi à celui de la SQ. De combien d'années auront-ils besoin pour écumier les clients payants et laisser les autres aux petites compagnies d'assurances ? « Oh non, nous allons mettre en place des garde-fous et du cryptage », va-t-on nous répondre. Ces compagnies auront quand même

accès aux données. Au nom du secret commercial, il sera impossible de valider l'étanchéité des accès aux couches supérieures, et je suis assuré qu'il va toujours y avoir, contractuellement, des portes ouvertes à des fins de diagnostic et d'optimisation.

De toute façon, les Gros Nébuleux sont tenus par le gouvernement américain de permettre l'accès aux données hébergées sur son territoire, aux fins d'enquête. Ce qui veut dire que celui-ci pourra fouiller allègrement dans les données des ministères pour étayer ses poursuites ou favoriser ses entreprises. Il faut être bien naïf pour encore voir les États-Unis comme un partenaire bienveillant et équitable.

Tous ces cadeaux sont offerts allègrement par un gouvernement bon enfant, valorisant la fierté d'être des Québécois, guilleret d'être géré par des puissances sur lesquelles il n'a plus de contrôle.

# L'avenir du patrimoine bâti

Louise Mercier

Impliquée dans l'action patrimoniale de nombreux organismes depuis 1979, propriétaire d'un bien classé Deschambault

Ces temps-ci, plusieurs médias font écho à la grande cacophonie qui règne dans la gestion du patrimoine au Québec. La frilosité et la mollesse des Québécois quant à leur patrimoine sont fortement mises en lumière. Le laxisme de l'État également. S'agit-il d'une subite prise de conscience? D'un sursaut salutaire avant qu'il soit trop tard?

Même s'il nous faut reconnaître une grande paresse culturelle chez de nombreux Québécois, citoyens ou élus, on doit aussi constater que tout est à portée de main pour protéger le patrimoine dont nous avons hérité. Suffit de le vouloir.

## Manque de connaissances?

Combien savent qu'il existe un magazine, fondé en 1982, qui publie quatre fois l'an des dossiers fouillés sur le patrimoine québécois? Que si on se donne la peine de lire *Continuité*, on comprend que le patrimoine ne se résume pas à quelques biens exceptionnels, mais qu'il englobe une grande partie de ce que nos ancêtres ont construit pour s'établir dans ce dur pays. Et que cela forme une grande partie de notre territoire et de notre identité.

Combien savent qu'une table de concertation en patrimoine bâti existe depuis 2014? Que tous les organismes nationaux s'y retrouvent pour discuter stratégie et problèmes de fond concernant la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine bâti au Québec? Qui écoute véritablement ces acteurs de longue date? Ils connaissent pourtant tout ce qui fonctionne et ne fonctionne pas depuis au moins quatre décennies. Ils sont des antennes précieuses partout sur le territoire. Ils sonnent l'alerte et réfléchissent aux solutions à apporter. À l'exception d'Action patrimoine, devenu organisme de regroupement, ces organismes nationaux ont pourtant tous vu leur subvention de fonctionnement sabrée par le ministère de la Culture et des Communications et ne travaillent dorénavant que grâce à la force du bénévolat de leurs membres.

Combien savent que, depuis 1987, de nombreuses tentatives du ministère de la Culture et des Communications (MCC) pour rédiger et mettre en place une politique du patrimoine ont échoué, laissant tout le milieu des intervenants en patrimoine dans un désert quant au rôle que chacun devrait jouer? Si une telle politique existait, tous les acteurs du patrimoine connaîtraient leurs responsabilités, qu'ils relèvent du gouvernement provincial, municipal, qu'ils appartiennent à un groupe de citoyens ou qu'ils soient simplement propriétaires de biens patrimoniaux. On ne pourrait plus se relancer la balle constamment comme on le fait actuellement.



Tout est à portée de main pour protéger le patrimoine dont nous avons hérité. Suffit de le vouloir.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Aussi, logiquement, lorsqu'une loi est adoptée, il en découle une politique, un plan d'action, des règlements, des mesures de soutien, des chantiers... Rien de tout cela depuis 2012, alors qu'était adoptée la Loi sur le patrimoine culturel du Québec.

Quant à la Politique culturelle québécoise, avec laquelle ont jonglé trois ministres qui avaient la responsabilité de mettre à jour celle de 1992, son adoption en 2018 a produit peu d'effets, surtout pas en patrimoine.

## Comment intervenir?

Quoi faire? Dresser la liste des bâtiments menacés? Refaire des inventaires de biens patrimoniaux? Ce n'est pas ce qu'il faut. Demandez à la Table de concertation de répertorier ce qui est en péril, toute cette connaissance existe déjà. Ce qu'il faut maintenant, c'est passer à l'action, village après village, ville après ville. Par des petits gestes, parfois des grands, en faveur de notre héritage. Sans honte. Sans s'excuser. En étant fiers de notre façon d'habiter ce territoire unique. Si la tâche est trop lourde pour certains, il faut leur offrir le soutien nécessaire. Certains villages ont hérité d'un patrimoine bâti dont l'importance dépasse largement la capacité des citoyens, trop peu nombreux, d'en prendre soin. Mais on serait surpris de l'effet d'entraînement que peut avoir la réalisation de projets de protection du patrimoine dans un milieu. Étonnés aussi de la fierté ressentie par les gens qui y habitent.

Partager la connaissance qui existe

bel et bien sur le terrain. Former partout des comités consultatifs en urbanisme compétents en patrimoine. Donner aux élus des formations spécifiques en patrimoine, les accompagner dans leurs décisions. Arrêter de dire que le patrimoine coûte trop cher. Ce qui coûte cher, c'est la perte, le laxisme qui laisse les biens se détériorer presque au point de non-retour. Plusieurs jeunes professionnels, très bien formés, ne demandent que ça, jouer leur rôle et soutenir une action visionnaire et efficace.

Il faut convenir que, quand le gouvernement investit dans la protection du patrimoine, il récupère son investissement en taxes sur les matériaux, en impôt perçu auprès des ressources humaines à l'ouvrage, en dynamisme des milieux qui autrement se dévitalisent, en augmentation de la valeur foncière... Non, les propriétaires d'immeubles anciens n'ont pas tous les moyens d'entretenir leur bien patrimonial. Oui, l'État doit aider ces propriétaires. Leur bien va leur survivre et une aide de l'État ne va pas les enrichir au détriment des autres citoyens.

Faisons plutôt parler ceux qui agissent de façon pratique dans leur milieu. Mettons en lumière les véritables succès, là où le patrimoine est au cœur de l'action. Donnons une voix à ceux qui croient qu'avec une vision et une volonté on peut avoir un impact dans la préservation du patrimoine. Que le projet patrimonial et culturel devienne un levier plutôt qu'une entrave, c'est mon souhait.

médicale. Aussi, elles devraient toujours accompagner l'usage d'une médication lorsque celle-ci est jugée nécessaire.

## Manque de ressources

Nous constatons que les interventions éducatives et psychosociales sont souvent escamotées, non pas en raison d'un manque de volonté du personnel scolaire et psychosocial. En effet, le manque criant de ressources financières et humaines dans les réseaux scolaires et de la santé et des services sociaux, ainsi que leur organisation déficiente apparaissent comme les principales causes de cette situation.

Le CQJDC demande à ce qu'une réflexion importante soit entreprise quant à l'organisation des services de soutien à l'école et à ses impacts sur la santé physique et affective des jeunes. Le CQJDC réclame aussi que les ressources promises par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur soient rapidement disponibles afin de faire en sorte que chaque jeune présentant un TDAH ou toute autre difficulté puisse bénéficier d'un traitement personnalisé et adapté à ses propres besoins. Nous voulons en outre rappeler l'importance d'outiller les agents d'éducation à cette fin en bonifiant les programmes de formation initiale et continue.

*\*Ce texte est signé par plus d'une vingtaine de spécialistes en psychoéducation, en sciences de l'éducation, en psychologie, dont on trouvera la liste sur nos plateformes numériques.*

# Mal aux dents, mal à l'âme

AURÉLIE LANCTÔT



Aucun doute, la journée de sensibilisation à la santé mentale Bell cause pour la cause, mercredi dernier, a connu cette année encore un succès retentissant. Plus de 7 millions de dollars en dons amassés à travers le Canada, des centaines d'organismes épaulés, des millions de personnes rejointes, un succès de communication incontestable.

Chacun a joué son rôle, mis sa tribune à contribution, partagé un témoignage. On s'est même questionné, comme il est désormais d'usage de le faire, sur la place de la philanthropie dans le financement des services en santé mentale, concluant cependant qu'il n'est pas très poli de forcer un regard politique sur le geste gracieux d'un mécène, qu'après tout, l'objectif était ici de lever un tabou et qu'à ce chapitre, la campagne atteignait son objectif. On a remis un chèque de 300 000 \$ aux organismes de soutien à l'itinérance — milieu où les besoins sont criants, pour des raisons évidentes.

Rien à redire. Merci et à l'année prochaine! Rideau.

Le hasard a voulu que la Semaine de prévention du suicide tombe cette année juste après la campagne Bell. Un synchronisme bien utile, alors qu'il y a encore bien du travail à faire pour débusquer les préjugés en matière de maladie mentale. S'il est vrai qu'un tabou subsiste, il me semble qu'il concerne désormais moins les pathologies elles-mêmes que notre négligence à réellement épauler ceux qui en souffrent. Voilà ce qu'on n'ose pas nommer lorsque défile la fanfare de sensibilisation: non seulement les gens souffrent, mais il est faux de prétendre qu'on leur offre les outils adéquats pour s'en sortir.

**Lorsqu'on détricote le tissu social et que les conditions de vie et d'emploi des gens sont de moins en moins certaines, cela pèse lourd sur le moral, et il ne reste plus grand-chose pour retenir ceux qui sombrent**

Les chiffres esquissent une tendance claire: le mal-être s'étend. L'Institut de la statistique du Québec (ISQ) indique par exemple que l'anxiété et la dépression sont plus fréquentes qu'avant chez les adolescents, et que près du tiers des élèves du secondaire éprouvent une détresse psychologique dite élevée. On parle aussi de plus en plus du vague à l'âme générationnel des millénaires, qui sont plus anxieux, déprimés et épuisés que les générations précédentes, soumis qu'ils sont à la pression de performer, dans toutes les sphères de leur vie. Une pression accentuée par les dynamiques économiques qui cultivent la précarité chez ceux qui doivent encore faire leur place dans le monde. Et ce, même si un article publié cette semaine dans ces pages soutenait que ce sont des dispositions culturelles et morales qui font que les millénaires «peinent à se comporter en adultes», passant bien vite sur leur santé mentale et ses déterminants sociaux.

Le lien entre la santé mentale et le statut socio-économique est d'ailleurs incontournable. Cette semaine, l'Institut national de santé publique (INSPQ) dévoilait des données sur le suicide, démontrant que les taux sont nettement plus élevés dans les milieux défavorisés. Pourquoi? Car la détresse psychologique est plus intense lorsqu'on se trouve déjà dans une situation précaire, m'a expliqué Solène Tanguay, directrice générale adjointe de l'Association québécoise de prévention du suicide (AQPS). «Perdre un emploi quand tu es déjà au bout de tes ressources, c'est plus dur à encaisser. Ensuite, l'accès aux ressources est lui aussi plus difficile. Les programmes de soutien privés sont inaccessibles. On risque plus d'échouer sur une liste d'attente.» Et si certains services gratuits existent, encore faut-il les connaître.

C'est vrai pour la prévention du suicide comme pour l'ensemble des ressources en santé mentale. Et ce n'est pas seulement tout en bas de l'échelle de revenus que les besoins s'intensifient. La tendance semble généralisée au moment où, précisément, les ressources offertes ont été fragilisées par plusieurs années de compressions et de désorganisation planifiée, en santé et dans les services sociaux.

Je ne compte plus les fois où j'ai eu, avec des amis, des connaissances, voire des collègues, cet échange absurde et triste: Ça va pas? Un psy? Mais non. J'ai un loyer à payer. Je ne suis pas en crise, ça peut attendre, ou en tout cas, ça va devoir attendre. «J'ai plus mal aux dents qu'à l'âme», m'a dit récemment une personne près de moi, tennillée la nuit par des crises d'anxiété, mais forcée de choisir entre les honoraires du dentiste et ceux du psychologue.

C'est un cocktail toxique: lorsqu'on détricote le tissu social et que les conditions de vie et d'emploi des gens sont de moins en moins certaines, cela pèse lourd sur le moral, et il ne reste plus grand-chose pour retenir ceux qui sombrent.

On parle plus facilement de maladie mentale avec empathie, et tant mieux. Mais qui, lors des grandes vagues de sensibilisation, lève le ton pour parler aussi de responsabilité? On ne peut pas discuter de santé mentale sans la placer dans son contexte social, économique et politique. Il vient un moment où les élans de sollicitude ne suffisent plus s'ils ne font que montrer une blessure qu'on néglige de soigner.

## Écrivez-nous!

Le Devoir se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs. Nous vous demandons de limiter votre contribution à 5000 caractères, espaces compris, soit environ 550 mots. Envoyez-nous vos textes à [redaction@ledevoir.com](mailto:redaction@ledevoir.com). Nous communiquerons avec les auteurs dont les textes seront retenus.

# TDAH: pour un traitement personnalisé adapté aux besoins

Comité québécois pour les jeunes en difficulté de comportement \*

Dans une lettre parue la semaine dernière, 45 pédiatres attirent l'attention sur la surmédication des enfants qui présentent un trouble de déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH).

Le TDAH s'avère en effet l'un des troubles de santé mentale les plus communément diagnostiqués durant l'enfance et pour lequel la médication constitue malheureusement trop souvent le seul traitement mis en place. Selon le Comité québécois pour les jeunes en difficulté de comportement (CQJDC), cette situation peut s'expliquer par plusieurs facteurs. Un des plus importants se rapporte au manque flagrant de ressources dans les écoles et dans les services sociaux. Mais au-delà de la disponibilité des ressources, le CQJDC invite à une flexion plus large sur la priorité donnée aux besoins de tout ordre des jeunes dans l'organisation de la vie de l'école.

Nous croyons que l'école a un rôle

prépondérant à jouer au regard des besoins des jeunes pour trouver la meilleure façon de les aider. Pour ce faire, l'école et ses différents acteurs doivent adopter une structure flexible et des stratégies éducatives soutenues par les connaissances issues de la recherche.

Les recherches montrent que lorsqu'un enfant présente un TDAH, toute démarche de traitement doit être envisagée dans une perspective multimodale et non seulement par la prescription d'une médication. Ainsi, lorsqu'un jeune obtient un diagnostic de TDAH, des interventions éducatives et psychosociales adaptées à ses besoins précis doivent absolument faire partie de la démarche d'intervention. C'est par ailleurs ce que prescrivent la Canadian ADHD Resource Alliance (CADDRA, 2011; 2018) et l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESS, 2018). Ainsi, le CQJDC est d'avis que les interventions éducatives et psychosociales doivent être mises au premier plan et doivent être préalables à l'intervention

III ÉCOLOGIE

# Papillons, coccinelles, libellules et coléoptères menacés

Plus de 40 % des espèces d'insectes du monde pourraient disparaître de la surface de la planète au cours des prochaines décennies

PAULINE GRAVEL  
LE DEVOIR

**T**out le monde s'émeut de l'extinction de certaines espèces de mammifères et d'oiseaux, tout en se désintéressant complètement du sort des insectes, qui représentent pourtant les deux tiers de toutes les espèces vivant sur Terre. Or, voilà qu'une nouvelle étude révèle que plus de 40 % des espèces d'insectes du monde pourraient disparaître de la surface de la planète au cours des prochaines décennies, ce qui est deux fois plus que pour les vertébrés.

Qui plus est, il ne fait aucun doute qu'une telle extinction aura des répercussions catastrophiques sur la plupart des écosystèmes qui peuplent notre planète, étant donné les rôles fondamentaux et stratégiques qu'y jouent les insectes.

En 2017, une étude ayant compilé les observations effectuées pendant 27 ans dans plusieurs aires protégées d'Allemagne rapportait un déclin de 76 % de l'abondance des insectes dans ces habitats pourtant peu perturbés par les humains.

Plus récemment, une autre étude faisait état de la disparition dans les forêts tropicales de Porto Rico de 98 % des insectes s'alimentant sur et dans le sol et de 78 % de ceux vivant dans la couronne des arbres des forêts, au cours des 36 dernières années.

Cette dernière étude soulignait aussi le déclin concomitant des oiseaux, des grenouilles et des lézards dans ces mêmes régions en raison de la pénurie de leur source de nourriture : les insectes.

Cette fois, Francisco Sanchez-Bayo, de l'Université de Sydney, en Australie, et Kris Wyckhuys, affilié à l'Université du Queensland, en Australie, et à la China Academy of Agricultural Science de Pékin, ont compilé dans un article publié dans *Biological Conservation* toutes les enquêtes entomologiques effectuées à travers le monde au cours des quarante dernières années afin de dresser un portrait global du déclin de la biodiversité et de l'abondance des insectes.

À la lumière de toutes ces données, ils estiment que 41 % de toutes les espèces d'insectes sont sérieusement en déclin, que le rythme d'extinction de ces espèces est huit fois plus élevé que celui observé chez les vertébrés et que la biomasse constituée par les insectes diminue de 2,5 % annuellement.

Parmi les taxons terrestres qui sont les plus sévèrement touchés figurent les espèces de coléoptères (bousiers et tunneliers en particulier) qui ont « une fonction d'importance vitale pour la fertilité des sols », les espèces de lépidoptères (papillons diurnes et nocturnes) et les espèces d'hyménoptères (abeilles, bourdons, guêpes et fourmis).

Le déclin est encore plus dramatique parmi les taxons aquatiques, particulièrement parmi les odonates (libellules), les plécoptères (les perles), les trichoptères (les phryganes) et les éphémères.

Le déclin est apparu similaire dans les régions tropicales et tempérées du globe. Dans les régions tempérées, l'Amérique du Nord, où 51 % des espèces sont menacées, est plus éprouvée que l'Europe, où 44 % des espèces ont été décimées.

« Étant donné que ces déclins touchent la majorité des espèces dans tous les taxons, il est évident que nous assistons à la plus grande extinction sur Terre depuis les grandes extinctions de masse survenues à la fin du Permien [il y a 254 millions d'années] et du Crétacé [il y a 66 millions d'années] », écrivent les auteurs de l'étude.



Maxim Larivée, chef des collections entomologiques et de la recherche à l'Insectarium de Montréal, trouve très perturbant ce qui arrive actuellement aux insectes.

« Nous sommes dans une ère où la destruction des habitats et les changements climatiques sont d'une ampleur et se produisent à une vitesse sans précédent. C'est très difficile de prédire ce qui va se passer. Mais j'ai l'impression de documenter le récit d'une mort annoncée. On l'avait prédit, mais maintenant on voit que ça se produit plus vite et plus fort que lors des dernières extinctions de masse qui se sont échelonnées sur des centaines de milliers d'années, alors que maintenant, on aura éradiqué 50 % de la diversité terrestre en moins de 200 ans », dit-il.

Les conséquences seront assurément désastreuses, croit-il, car les insectes « jouent un rôle critique à plusieurs égards dans les écosystèmes ». Ils participent « à la décomposition de la matière organique » (matière végétale, arbres et animaux morts) et « au recyclage des éléments nutritifs » qu'elle contient. Ils représentent une source de nourriture pour une multitude d'espèces terrestres et aquatiques, dites insectivores. Ils sont aussi « des prédateurs qui se nourrissent d'insectes herbivores et qui contrôlent ainsi des espèces qui pourraient devenir endémiques et s'avérer nuisibles. Ils sont en quelque sorte des agents naturels de biocontrôle ».

« Les insectes rendent aussi cet important service écosystémique qu'est la pollinisation, laquelle est essentielle à la fertilisation des plantes qui produisent des fruits, des légumes et des céréales. La pollinisation n'est pas effectuée uniquement par les abeilles, mais aussi par les diptères (mouches) et surtout les insectes nocturnes, dont des papillons, qui assurent 40 % de la pollinisation », souligne-t-il.

## Espèces généralistes

Selon les chercheurs, tandis que d'innombrables espèces d'insectes disparaissent, quelques espèces généralistes et plus tolérantes aux polluants s'emparent des niches écologiques laissées vacantes et prennent de l'expansion.

« À court terme, les espèces généralistes ne devraient pas menacer les écosystèmes, mais à moyen terme et long terme, surtout dans un contexte de changements climatiques où les perturbations sont de plus en plus extrêmes, elles fragilisent beaucoup les écosystèmes, car elles reflètent une perte de biodiversité », avance M. Larivée.

« Plus un système est complexe et diversifié, plus il a les moyens de résister aux perturbations que peuvent entraîner les changements climatiques, par exemple.

La biodiversité donne donc plus de résilience à un écosystème. Si 40 % des espèces d'insectes qui ont des rôles prépondérants dans les écosystèmes où on les retrouve disparaissent, on fragilise beaucoup la capacité de résilience de ces écosystèmes aux perturbations », explique-t-il.

Les auteurs de l'article attribuent le déclin de la biodiversité des espèces d'insectes terrestres et aquatiques à la destruction de leurs différents habitats en raison de l'urbanisation et de l'agriculture intensive, laquelle implique l'altération des points d'eau, l'élimination de toute végétation sauvage ainsi que l'usage récurrent de pesticides et de fertilisants synthétiques.

Ils affirment que les meilleures façons de limiter les dégâts seraient de réduire au minimum le recours aux agents chimiques, d'effectuer une rotation des cultures, de restaurer les marais et d'assainir les eaux polluées.

**On l'avait prédit, mais maintenant on voit que ça se produit plus vite et plus fort que lors des dernières extinctions de masse qui se sont échelonnées sur des centaines de milliers d'années alors que maintenant, on aura éradiqué 50 % de la diversité terrestre en moins de 200 ans**

MAXIM LARIVÉE



ISTOCK

**LEDEVOIR**

1265, rue Berri, 8<sup>e</sup> étage,  
Montréal (Québec) H2L 4X4  
Métro Berri-UQAM  
Ouvert du lundi au vendredi  
de 8 h 30 à 16 h 30



Suivez-nous  
sur LeDevoir.com  
et sur nos réseaux  
sociaux



## RÉDACTION

Téléphone  
514 985-3333  
Courriel  
redaction@ledevoir.com

## RENSEIGNEMENTS ET ADMINISTRATION

Téléphone  
514 985-3333

## ABONNEMENTS

(du lundi au vendredi  
de 7 h 30 à 16 h 30)  
Téléphone  
514 985-3355  
Extérieur de Montréal  
1 800 463-7559 (sans frais)  
Courriel  
abonnements@ledevoir.com  
Télécopieur  
514 985-5967

## PUBLICITÉ

Téléphone  
514 985-3399  
Extérieur de Montréal  
(sans frais)  
1 800 363-0305  
Courriel  
publicite@ledevoir.com  
Télécopieur  
514 985-3340

## AVIS PUBLICS ET APPELS D'OFFRES

Téléphone  
514 985-3452  
Courriel  
avisdev@ledevoir.com  
Télécopieur  
514 985-3340

## PETITES ANNONCES ET PUBLICITÉ PAR REGROUPEMENT

Téléphone  
514 985-3322  
Courriel  
petitesannonces@ledevoir.com  
Télécopieur  
514 985-3340

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en aviser notre service à la clientèle. Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir inc., dont le siège social est situé au 1265, rue Berri, 8<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec) H2L 4X4. Il est imprimé par Imprimerie Mirabel inc., 12800, rue Brault, Saint-Jacques-Ouest, Montréal. Envoyé de publication - Enregistrement no 0858. Dépôt légal Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007.